

Les SERVICES PUBLICS
dans le département
du GERS

Novembre 2012

SOMMAIRE

Introduction page 4

L'OFFRE DE SERVICE ACTUELLE

1- Eléments de diagnostic et analyse de l'offre existante :

Liste des services recensés	page 6
1.2 Descriptif de l'existant et analyse globale	page 7
1.3 Répartition géographique des services par commune chef-lieu de canton	page 10
1.4 Les communautés de communes	page 18

2- Analyse par grand domaine d'activité ou type de services :

(Commentaire et cartographie de l'offre existante)

Services de l'Etat :

▪ Intérieur, Justice et Gendarmerie + Sécurité Civile	page 19
▪ Direction Départementale des territoires	page 21
▪ Services financiers : DDFIP du GERS,	page 23
▪ Education Nationale, Enseignement supérieur	page 24

Services du secteur sanitaire et social :

Sanitaire :

▪ Hôpitaux, médecins, infirmiers, pharmaciens	page 25
▪ Etablissements d'hébergements et services de soins infirmiers à domicile	page 26
▪ Personnes handicapées	page 27

Social :

▪ Unités territoriales d'action sociale (UTAS)	page 28
▪ CAF	page 30
▪ MSA	page 32
▪ CPAM	page 35

Services du secteur emploi :

▪ Pôle Emploi	page 37
---------------	---------

Transports :

- Le transport scolaire (conseil général) page 38
- Les transports publics page 39
- Le transport ferroviaire page 40

Entreprises ou établissements chargés d'un service public :

- La Poste page 42
- Banque de France page 43
- EDF –GDF Suez page 43
- URSSAF page 44

Autres services de l'Etat

et établissements publics présents au chef lieu du département :

- ONAC page 44

LES TERRITOIRES DU GERS

Construire une offre de services au sein des territoires

- Les pays page 46
- Les communautés de communes page 46
- Les bassins de vie page 46
- Les bassins de consommation page 46

ANNEXES

Annexe 1 :

- Index des sigles
- Temps de trajet entre préfecture/sous-préfecture et chefs lieu de canton

Annexe 2 :

- Fichier complémentaire : cartographie

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de dresser un état des services publics dans le Gers - à jour au 1^{er} novembre 2012 - et de leur implantation sur le territoire départemental.

Il a donc pour seule intention de fournir un état des lieux dépourvu de contenu prospectif mais affichant néanmoins l'objectif de servir de base à la réflexion, à des propositions éventuelles d'évolution et d'organisation des services, dans le cadre d'une concertation locale.

Pour ce faire, il repose sur des données fournies par chacun des services recensés et relatives à leur implantation physique et, quand ils existaient, à des enquêtes et indicateurs de qualité. Précisons que l'outil cartographique a été largement utilisé.

Ce rapport pourra donc être actualisé en tant que de besoin et complété après sa diffusion en fonction des diverses contributions.

En effet, il apparaît d'ores et déjà que le document ne comprend pas la liste exhaustive des services au public en milieu rural dont la notion peut être très largement étendue. S'il n'a pas voulu s'arrêter aux seuls services de l'Etat ou grands opérateurs de services publics, il est évident qu'un certain nombre de services auxquels la population a fréquemment recours relève soit de collectivités locales, soit du secteur marchand et sont donc absents du document. Ce dernier comprend toutefois les principaux services du conseil général mais les équipements culturels ou sportifs ainsi que les crèches, constituent autant d'autres domaines susceptibles de venir enrichir ce premier travail de synthèse.

Par ailleurs, l'accent est mis sur la proximité physique des services. Toutefois l'accessibilité des services ne se limite pas à ce seul paramètre et le développement des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) a par exemple permis de réaliser des progrès essentiels dans ce domaine comme le démontre le succès croissant de l'utilisation de certaines procédures via Internet. Les autres moyens d'accès seront évoqués ici mais n'ont pas été étudiés dans le détail.

Au-delà des implantations, la seconde partie du rapport rappelle, sous forme de cartes, les différents territoires administratifs ou bassins de vie, au sein du département. Ils doivent servir de support à une réflexion sur la construction de l'offre de service la plus adaptée aux besoins des habitants sur le territoire le plus pertinent possible.

L'OFFRE de SERVICES ACTUELLE

1 - Éléments de diagnostic et analyse de l'offre existante :

1.1- Liste des services recensés au 1^{er} novembre 2012 :

Etat :

Préfecture	DREAL
Justice	Direction Départementale des Finances Publiques
Gendarmerie Nationale	Direction départementale des services de l'Education nationale
Délégation Militaire Départementale	SDAP
Direction Départementale Sécurité Publique	DDPJJ
Direction Départementale des territoires	DOUANES
DDCSPP	
ARS	

Services du Département :

Action sociale, transport scolaire,...

Etablissements, entreprises, associations :

Banque de France	URSSAF
ONAC	La Poste
Hôpitaux	SNCF
EDF	MSA
CAF	Chambre d'Agriculture
CPAM	Chambre de Métiers et de l'Artisanat (artisans)
POLE EMPLOI	Chambre de Commerce et d'Industrie (commerce)
Mission locale	

Etablissements d'hébergement (personnes âgées,
handicapées)
Pharmacies, médecins...

1.2- Descriptif de l'existant et analyse globale de l'offre :

Implantations : (hors communes)

- Environ **40 services publics** ont été recensés dont 19 services de l'Etat, tous présents à Auch, auxquels il faut ajouter les services d'offre de soins de proximité (médecins, établissements d'hébergements...)
- Les services les plus représentés sur le territoire (*au-delà de 10 implantations*) sont : L'Education Nationale, La Poste, La Gendarmerie, la Direction Départementale des Finances Publiques et la DDT
- Sur les 19 services de l'Etat, **8 ont une représentation infra-départementale permanente** (Education Nationale-, Gendarmerie, DDFIP-, DDT-, Justice-, Préfecture.)
- Sur les 16 établissements, entreprises et associations en charge de service public, **8 ont une représentation infra départementale permanente** (La Poste, hôpitaux, EDF, SNCF, MSA, CPAM, POLE EMPLOI). La plupart de ces services ont des ouvertures sur l'ensemble de la semaine. A noter toutefois qu'EDF ouvre 2 jours sur 7 l'ensemble de ses implantations territoriales et que les bureaux de poste ont des amplitudes d'ouverture très variables.

Commentaire :

Dans le département, l'offre de service public existante est organisée au niveau du chef-lieu de canton au mieux (sauf écoles et points Poste), en tenant compte des diverses permanences.

L'analyse de l'offre montre des disparités entre cantons. Cette inégalité, qui était quasiment la même il y a une quinzaine d'années, correspond à une faible densité de population ou à une proximité de villes plus importantes. Il est clair que les cantons où les services sont peu nombreux sont également les moins peuplés.

Le choix de certains établissements est d'offrir un service de plus grande qualité (réponse immédiate, traitement du dossier sur place) caractérisé par un regroupement des moyens.

Globalement, on note une absence de services plus marquée dans le Sud du département (le moins peuplé) : c'est le cas pour la CPAM totalement absente de l'arrondissement de Mirande et la Mission locale. EDF est à l'inverse présent avec deux jours d'ouverture hebdomadaires mais cet établissement a mis l'accent sur l'accessibilité 24h/24h par téléphone.

De nombreux services sont présents au seul chef-lieu du département : DDCSPP, ARS... Ceux-ci reçoivent un public relativement peu nombreux et ont une taille limitée qui n'autorise pas, en général, de redéploiement. Sauf cas particulier, la demande de plus grande proximité physique pour cette catégorie de services n'est pas vraiment exprimée par le public, notamment en ce qui concerne les services de l'Etat.

Temps de trajet :

Les distances pour se rendre dans un service sont donc très variables. Un seul service est débiteur d'une **obligation légale de proximité** qui est La Poste (10 km au plus d'un point de contact pour 90% de la population).

D'autres services considèrent que le **temps de trajet maximum** que doit réaliser un usager pour être accueilli physiquement dans un service est de **30mn** (CPAM). Il s'agit d'un temps moyen qui mérite d'être discuté selon le cas et les nécessités.

Les territoires :

Le **canton** ou l'arrondissement au sein desquels s'était organisée l'offre de service à l'origine ne sont plus aujourd'hui la seule référence.

Le ressort territorial des implantations d'un nombre significatif d'administrations est constitué assez souvent de la **réunion de plusieurs cantons** (gendarmerie, DDT, trésoreries, circonscription d'action sociale, CLIC, EDF...). Ces découpages restent malgré tout assez variables et, dans certains cas, la limite d'arrondissement a disparu.

D'autres services sont implantés sans ressort territorial. En effet, l'établissement déconcentré ne dispose pas d'une compétence limitée à une zone géographique déterminée mais accueille tous les publics sans considération de leur domicile (MSA, CPAM...). En revanche, le lieu d'implantation est étudié en fonction de différents paramètres (proximité, répartition sur le territoire départemental...)

Beaucoup plus rares et plus récents sont les services qui s'organisent autour de **bassins de vie** en s'échappant des contours cantonaux : c'est le cas de La Poste qui promeut ses nouvelles unités de territoire (les « TERRAIN ») sur la base d'études INSEE ou d'habitudes de consommation. Certains services tendent toutefois à se rapprocher de la notion de bassin de vie en limite de département, en tenant compte des services implantés dans le département voisin : la signature de conventions de partenariats pour permettre des accueils réciproques concerne au moins deux services (CAF, CPAM).

Enfin, d'autres services commencent à s'organiser sur la base des **territoires des communautés de communes**. Cette dimension est encore récente mais indéniablement émergente. Les contours des communautés de communes n'épousant pas étroitement ceux des cantons ou des bassins de vie, ces territoires communautaires s'ajoutent aux autres territoires et découpages administratifs.

Permanences :

- **Sur les 16 établissements publics** précités, 4 assurent **des permanences** diverses réparties sur le territoire (MSA, CAF, Mission locale, URSSAF).
- **Les permanences** sont essentiellement assurées en mairie .
- **Les locaux** sont essentiellement mis à disposition à titre gratuit, moyennant le remboursement de frais de fonctionnement. On recense plus rarement des cas de location.
- **La durée** des permanences varie d'une demi-journée par trimestre (URSSAF) à une ou deux journées par semaine.

Commentaire :

Permanences délocalisées : certains services, pour autoriser une plus grande proximité, assurent des permanences.

On ne constate **pas d'organisation-type** dans les permanences : elles se sont constituées de façon plutôt empirique, selon les disponibilités de locaux ou la volonté d'élus.

Dans la plupart des cas, il s'agit d'une **juxtaposition de services autonomes**

Certains services ont supprimé les permanences en raison d'une faible fréquentation ou de la valeur ajoutée modérée du service (la CPAM par exemple). Sont préférés des déplacements sur rendez-vous, modalité d'accès qui n'est apparemment pas encore totalement intégrée par les partenaires et les usagers.

Leur fréquence est très diverse. Elle semble surtout nécessaire pour le public qui éprouve le plus de difficultés pour se déplacer (personnes âgées, personnes en difficulté, demandeurs d'emploi ne disposant pas de moyens de locomotion).

Autres moyens d'accès :

- **L'accueil téléphonique** bénéficie des plages horaires souvent plus larges que celles offertes par l'accueil physique. EDF propose un « accueil clientèle et dépannage 24h/24 », la CAF et la CPAM un accueil en 0820... avec un filtrage.
- **Les déplacements à domicile** : certains services développent le déplacement à domicile sur demande (CPAM, par exemple) lorsque le dossier n'a pu être réglé par la voie téléphonique. Les permanences avec rendez-vous sont également pratiquées.
- **Les horaires** : très peu de services sont ouverts, en continu, entre 12 h et 14 h (seuls les services sociaux à Auch ou des services régaliens tel le commissariat). Au mieux, les ouvertures ont lieu à 13 h 30.
- **Internet** : tous les services possèdent un site Internet et des adresses électroniques. Le développement de ces technologies a profondément modifié les modes de saisine de l'administration ou de fonctionnement des services. La télétransmission de documents, formulaires ou imprimés s'est considérablement développée. Des services toujours plus nombreux sont offerts par les sites publics (par exemple : site POLE EMPLOI avec la consultation des offres, le dépôt des candidatures ; DDFIP : accès au compte fiscal des particuliers et des professionnels, déclarations de revenus, de TVA et professionnelles en ligne, téléchargement d'imprimés, accès à la documentation, questions/réponses... à partir du site impots.gouv.fr)
- **Les partenariats** : pour permettre l'avènement d'un plus grand service de proximité, des partenariats divers se sont mis en place.

Partenariats entre opérateurs : EDF/La Poste (paiement des factures en espèces dans les bureaux de poste, sans frais)

Partenariats avec les mairies : CAF (création de points info CAF), La Poste (création d'agences postales communales),

Partenariats public/privé : La Poste (création de points de contact chez des commerçants)

Partenariats inter départementaux : CAF Gers/CAF des Landes (accueil réciproque d'allocataires), CPAM Gers/CPAM Hautes-Pyrénées

Les perspectives d'évolution de certains services concernent la recherche de partenariats, notamment au sein des communes, pour un relais local

Les mairies, voire certains commerces, constituent souvent les lieux les plus appropriés pour un premier service de proximité (remise de documents, information de base). Cette forme d'organisation doit toutefois tenir compte de la disponibilité des agents ou des nécessités de formation dans de nouveaux domaines. Les services paraissent prêts à assurer ladite formation quand celle-ci se révèle nécessaire.

Les déplacements et l'accessibilité générale des services :

L'objectif des services est de limiter les déplacements facultatifs des usagers.

- *l'utilisation accrue des TIC* (démarches par Internet, bornes interactives) : les modes de transmission par Internet ont déjà contribué à l'évolution de l'accessibilité des services et possèdent des marges de progression importantes. Le succès de certaines procédures de télétransmission (impôt sur le revenu par exemple) est prometteur. Des usagers (chefs d'entreprises) privilégient ce mode d'accès à l'obligation de déplacement. Cependant, d'autres (les personnes âgées en particulier), manifestent une réelle défiance à l'égard des TIC.

- *l'accueil téléphonique* : les plates-formes téléphoniques ont tendance à se développer. Si cette organisation présente souvent une valeur ajoutée pour les services s'agissant de la qualité de la réponse et de sa rapidité (plages horaires plus étendues, obligation de réponse rapide, personnels mieux formés), elle peut aussi faire l'objet de critiques et déstabiliser un certain public.

1.3- Répartition géographique des services par commune chef lieu de canton :

Sur les 27 communes chefs-lieux de canton (hors cantons d'Auch) :

Une dizaine disposent de plus de sept services implantés de façon permanente (**sans prendre en compte ceux des collectivités locales**). A cette présence, il faut ajouter des permanences diverses.

- **Condom** (Sous-préfecture, Tribunal d'Instance, Trésorerie, Service des Impôts des Particuliers et Service des Impôts des Entreprises (SIP-SIE), Conservation des hypothèques, Gendarmerie, La Poste, collège, lycée, unité territoriale nord de la DDT, centre hospitalier, EDF, CPAM, Pole emploi, permanences CAF, permanences missions locales, permanences URSSAF, MSA, SNCF boutique,)
- **Mirande** (Sous-préfecture, Trésorerie, Service des Impôts des Particuliers et Service des Impôts des Entreprises (SIP-SIE), Gendarmerie, Unité territoriale sud de la DDT, La Poste, collège, lycée, Hôpital local, EDF, permanence CAF, permanence URSSAF, MSA)
- **Nogaro** (Trésorerie, Gendarmerie, La Poste, collège, lycées, Antenne ouest de la DDT, Hôpital local, EDF, permanence mission locale, CPAM, permanence URSSAF, MSA,)
- **Fleurance** (Trésorerie, Gendarmerie, La Poste, collège, Hôpital local, EDF, permanence mission locale, permanence CAF, permanences URSSAF, permanence MSA, SNCF boutique
- **Lectoure** (Trésorerie, Gendarmerie, La Poste, collège, lycée, Hôpital local, EDF, permanence mission locale, permanence CAF, CPAM, permanence MSA)
- **Eauze** (Trésorerie, Gendarmerie, La Poste, collège, EDF, permanence mission locale, permanence CAF, permanence URSSAF, permanence MSA)
- **L'Isle Jourdain** (Trésorerie, Gendarmerie, La Poste, collège, lycée, CPAM, POLE EMPLOI, SNCF permanence mission locale, permanence CAF)
- **Mauvezin** (Trésorerie, Gendarmerie, La Poste, collège, Hôpital local, EDF, permanence sociale MSA, permanence mission locale, permanence URSSAF)
- **Gimont** (Trésorerie, Gendarmerie, La Poste, collège, Hôpital local, EDF, SNCF gare, permanence sociale MSA)
- **Vic Fezensac** (Trésorerie, Gendarmerie, La Poste, collège, Hôpital local, EDF, permanence sociale MSA, permanence mission locale)

Sept disposent ensuite entre 4 et 5 implantations complétées par des permanences diverses.

- Plaisance (Trésorerie, Gendarmerie, La Poste, collège, permanence sociale MSA, permanence mission locale, permanence URSSAF)
- Lombez (Trésorerie, Gendarmerie, La Poste, hôpital local, permanence sociale MSA, permanence mission locale)
- Masseube (Trésorerie, Gendarmerie, La Poste, collège, permanence sociale MSA)
- Miélan (Gendarmerie, La Poste, collège)
- Riscle (Trésorerie, Gendarmerie, La Poste, collège, permanence sociale MSA, permanence mission locale, permanence URSSAF, permanence CAF, SNCF boutique)
- Marciac (Trésorerie, Gendarmerie, La Poste, collège, permanence sociale MSA, permanence mission locale, permanences URSSAF)
- Cazaubon (Trésorerie, Gendarmerie, La Poste, collège, permanence sociale MSA)

Dix autres cantons possèdent moins de quatre implantations de services parmi lesquels un seul accueille quatre permanences :

- Samatan (Gendarmerie, La Poste, collège, lycée, permanence sociale MSA, permanence mission locale, permanence URSSAF, permanence CAF)
- Aignan (Gendarmerie, La Poste et un collège)
- Jégun, Saint-Clar, Saramon, Valence sur Baise (Trésorerie, Gendarmerie, La Poste)
- Cologne (Gendarmerie, La Poste et permanence sociale MSA)
- Montréal et Miradoux (Gendarmerie et Poste uniquement)
- Montesquiou (La Poste et une permanence Mission locale ; la Gendarmerie est à Bassoues)

NB : ne sont pas pris en compte les écoles et bureaux de Poste présents dans les autres communes.

PRESENCE des SERVICES par COMMUNE

Commune	Service	Présence physique
<i>COMMUNES CHEFS LIEUX DE CANTONS</i>		
Auch	Préfecture	5j/7 (8h30/12h-13h30/16h)
	Justice	
	CDAD (permanences juridiques)	Sur rendez-vous. 2 matinées par mois pour les avocats
	Gendarmerie Nationale	7j/7 ; 24h/24h COG accueil téléphonique
	DDSP	7j/7 ; 24h/24h
	DMD	5j/7
	DDT siège	5j/7 (9h/11h 30-14h/16h)
	DDCSPP	5j/7 (9h/12h – 14h/16h30 ven 14h/16h)
	ARS	
	DOUANES	
	DREAL	5j/7 (8h30/11h30-14h/16h30)
	DDFIP	5j/7 (8h30/12h30-13h30/16h)
	SIP - SIE	5j/7 (8h45/12h-13h30/16h15)
	DDSEN (Education nationale)	5j/7 (8h30/12h-13h30/17h)
	SDAP	5j/7 (9h/13h-14h/17h)
	DDPJJ	5j/7 (9h-17h30)
	Banque de France	5j/7 (8h30/12h-13h30/15h30)
	ONAC	5j/7
	Centre Hospitalier	7j/7
	EDF Gaz de France	5j/7 (8h/12h-13h30/17h30)
	CAF siège	5j/7 (8h30/17h)
	CAF centre social	5j/7 (8h/18h)
	CPAM	5j/7 (8h/17h)
	POLE EMPLOI	4,5j/7
	Mission locale	5j/7
	URSSAF	5j/7 (8h30/16h30)
La Poste	6j/7	
SNCF Gare TER	7j/7	
MSA siège	5j/7 (8h/12h-13h30/17h)	
Chambre d'Agriculture	5J/7	
Chambre de Métiers	5J/7	
CCI	5J/7	
Unité territoriale action sociale		
		12

Commune	Service	Présence physique
Aignan 2820 (1)	Gendarmerie BP	7j/7 Accueil physique ou interphone
	Collège	
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-13h30/16h30)
Cazaubon 4495 (1)	Trésorerie	4j/7 (8h30/12h00-13h30/16h) sauf mardi am et vendredi am
	Gendarmerie BP	7j/7 Accueil physique ou interphone
	Collège	
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)
	MSA permanence sociale point infos CAF (partenariat mairie)	2h/semaine Heures d'ouverture mairie
Cologne 2271 (1)	Gendarmerie BP	7j/7 Accueil physique ou interphone
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-13h30/16h30)
	MSA permanence sociale	2h/semaine
Condom 10419 (1)	Sous-préfecture	5j/7 (8h30/12h-13h30/16h)
	Tribunal d'Instance	
	Gendarmerie BP et compagnie	7j/7
	DDT UT Nord	5j/7
	Douanes	
	Trésorerie	5j/7 (8h30/12h-13h30/16h15)
	SIP - SIE	5j/7 (8h30/12h-13h30/16h15)
	Collège et lycée	
	Centre Hospitalier	7j/7
	EDF agence d'exploitation	2j/7
	CAF	0,5j (9h/12h)
	CPAM agence	5j/7 (8h30/12h30-13h15/17h00)
	POLE EMPLOI	4,5j/7
	Mission locale	1j/7
	URSSAF	½ journée/trimestre
	DOUANES	
	SNCF boutique GL	6j/7 (9h30/13h-14h/17h30 ; S (9h30/12h30)
	MSA bureau permanent + permanence sociale	5j/7 (9h/12h-13h/16h) 1j/7
La Poste	5,5 j/7 (8h30/12h-13h30/17h30)	
Unité territoriale action sociale		
Eauze 6075 (1)	Trésorerie	4j/7 (8h30/12h-13h30/16h) sauf mercredi am et vendredi am
	Douanes	
	CVA	5j/7 (8h30/12h-13h/17h15)
	Gendarmerie BP CB	7j/7 accueil physique ou interphone
	Collège	
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)
	EDF agence d'exploitation	2j/7 (8h30/12h-13h30/17h)
	CAF	0,5j (14h/16h)
Mission locale	2j par mois	

Commune	Service	Présence physique	
	URSSAF	½ journée/ trimestre	
	MSA + permanence sociale	1,5j/semaine 3 h	
Fleurance 9896 (1)	Trésorerie	4j/7 (8h30/12h-13h30/16h) sauf mercredi am et vendredi am	
	Gendarmerie BP CB	7j/7 accueil physique ou interphone	
	Collège		
	Hôpital local	7j/7	
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h30)	
	EDF agence d'exploitation	2j/7 (8h30/12h-13h30/17h)	
	CAF	0,5j (9h30/12h)	
	Mission locale	1j/7	
	URSSAF	½ journée/ trimestre	
	SNCF boutique	5j/7 (9h15/12h-13h15/17h)	
	MSA + permanence sociale	1,5j/semaine 1j	
	Gimont 6245 (1)	Trésorerie	4j/7 (8h30/12h-13h30/16h) sauf lundi am et mercredi am
		Gendarmerie BP CB	7j/7 accueil physique ou interphone
Collège			
Hôpital local		7j/7	
La Poste		5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)	
EDF agence d'exploitation		2j/7 (8h30/12h-13h30/17h)	
SNCF Gare TER		7j/7	
MSA + permanence sociale		1 j/semaine 3h	
Isle Jourdain 9951 (1)		Trésorerie	4j/7 (8h30/12h-13h30/16h) sauf mercredi am et vendredi am
		Gendarmerie BP CB	7j/7 accueil physique ou interphone
	Collège + lycée		
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)	
	CAF	0,5j (13h30/16h45) sur RV en partie	
	CPAM agence	5j/7 (8h30/12h30-13h15/17h00)	
	POLE EMPLOI	4,5j/7	
	Mission locale	2j/7	
	SNCF Gare TER	7j/7	
	MSA permanence sociale	3 h	
	point infos CAF	Heures d'ouverture mairie	
	Unité territoriale action sociale		
Jegun 3285 (1)	Trésorerie	4j/7 (8h30/12h-13h30/16h) fermé le mercredi	
	Gendarmerie BP	7j/7 accueil physique ou interphone	
	La poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)	
Lectoure 6269 (1)			
	Trésorerie	4j/7 (8h30/12h-13h30/16h) fermé le lundi	
	Gendarmerie BP	7j/7 accueil physique ou interphone	
	Collège et lycée		

Commune	Service	Présence physique
	Hôpital local	7j/7
	La Poste	4,5j/7 (9h/12h-14h/16h30)
	CAF	0,5j/7 (13h30/15h30)
	CPAM agence	5j/7 (8h30/12h30-13h15/17h00)
	Mission locale	1j/7
	MSA	½ journée/semaine
	+ permanence sociale	3 h
Lombez 4741 (1)	Trésorerie	4j/7 (8h30/12h-13h30/16h) sauf mardi am et vendredi am
	Gendarmerie BP CB	7j/7 accueil physique ou interphone
	Hôpital local	7j/7
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h et 8h30/11h30 le samedi)
	Mission locale	2 matinées/mois
	MSA permanence sociale	3h
Marciac 3347 (1)	Trésorerie	4j/7 (8h30/12h-13h30/16h) sauf mercredi am et vendredi am
	Gendarmerie BP CB	7j/7
	Collège	
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)
	MSA + permanence sociale	½ journée/ semaine 3h/semaine
	Mission locale	1j/mois (en cours de révision – toute la semaine)
	URSSAF	½ journée/ trimestre
	point infos CAF (partenariat mairie)	Heures d'ouverture mairie
Masseube 4461 (1)	Trésorerie	4j/7 (8h30/12h15-13h/15h45) sauf lundi am et vendredi am
	Gendarmerie BP	7j/7 accueil physique ou interphone
	Collège	
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)
	MSA + permanence sociale	½ journée/semaine 3h
	point infos CAF (partenariat mairie)	Heures d'ouverture mairie
	Mauvezin 3668 (1)	Trésorerie
Gendarmerie BP		7j/7 accueil physique ou interphone
Collège		
Hôpital local		7j/7
La Poste		5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)
Mission locale		1j/mois
URSSAF		½ journée/ trimestre
MSA permanence sociale		3h
Miélan 4695 (1)		
	Gendarmerie BP	7j/7 accueil physique ou interphone
	Collège	
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)
	point infos CAF (partenariat mairie)	Heures d'ouverture mairie
Miradoux 1997 (1)	Gendarmerie BP	7j/7
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)
Mirande	Sous-préfecture	5j/7 (8h30/12h-13h30/16h)

Commune	Service	Présence physique
7565 (1)		
	Trésorerie	4,5j/7 (8h00/12h-13h/15h30) sauf vendredi am
	SIP -SIE	5j/7 (8h45/12h-13h30/16h15)
	Gendarmerie BP et compagnie	7j/7
	Collège et lycées	
	DDT UT Sud	5j/7 (8h/12h-13h30/1730) Urbanisme : 2j/7 (9h/12h-14h/16h)
	Hôpital local	7j/7
	EDF agence d'exploitation	2j/7 (8h30/12h-13h3/17h)
	CAF	0,5j/7 (9h/11h30)
	URSSAF	½ journée/ trimestre
	MSA bureau permanent + permanence sociale	5j/7 (9h/12h-13h/16h) 1j
	La Poste	5,5j/7 (8h45/12h-13h45/17h)
Unité territoriale action sociale		
Montesquiou 2893 (1)	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)
	Mission locale	1j/mois
Montreal 4741 (1)	Gendarmerie BP	7j/7 accueil physique ou interphone
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)
Nogaro 7809 (1)	Trésorerie	4j/7 (8h30/12h-13h30/16h) sauf mercredi am et vendredi am
	Douanes	
	Gendarmerie BP	7j/7 accueil physique ou interphone
	Collège et lycée	
	DDT Antenne Ouest	5j/7 (9h/12h-14h/17h)
	Hôpital local	7j/7
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)
	EDF agence d'exploitation	2j/7 (8h30/12h-13h30/17h)
	MSA bureau permanent + permanence sociale	5j/7 (9h/12h-13h/16h) + 3h
	Mission locale	1j/7
	URSSAF	½ journée/ trimestre
	CPAM agence	5j/7 (8h30/12h30-13h15/17h00)
	point infos CAF (partenariat mairie)	Heure d'ouverture mairie
Unité territoriale action sociale		
Plaisance 4081 (1)	Trésorerie	4j/7 (8h30/12h-13h30/16h) sauf mercredi am et vendredi am
	Gendarmerie BP	7j/7 accueil physique ou interphone
	Collège	
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)
	Mission locale	2j/mois
	URSSAF	½ journée/ trimestre
	MSA permanence sociale	3h
Riscle 6821 (1)	Trésorerie	4j/7 (8h30/12h-13h30/16h) sauf lundi am et vendredi am
	Gendarmerie BP CB	7j/7

Commune	Service	Présence physique
	Collège	
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-13h30/16h30)
	Mission locale	1j/mois
	URSSAF	½ journée/ trimestre
	SNCF boutique	5j/7 (10h/12h20-13h25/18h20)
	MSA + permanence sociale	½ journée par semaine 3h
	CAF	0,5 j/7 (14h/16h30)
Saint-Clar 2554 (1)	Trésorerie	4j/7 (8h30/12h-13h30/16h) sauf mercredi am et vendredi am
	Gendarmerie BP	accueil physique ou interphone
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-13h30/16h30)
Samatan 3934 (1)	Gendarmerie BP	7j/7 accueil physique ou interphone
	Collège et LEP	
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)
	Mission locale	2 après-midi par mois
	URSSAF	½ journée/ trimestre
	MSA + permanence sociale	1,5j par semaine 3j
CAF	0,5j/7 (9h30-11 h 30)	
Saramon 2621 (1)	Trésorerie	4j/7 (8h30/12h-13h/16h) sauf mardi am et jeudi am
	Gendarmerie BP	7j/7 accueil physique ou interphone
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)
Valence sur Baise 4319 (1)	Trésorerie	4,5j/7 (8h30/12h00-13h30/16h) sauf vendredi am
	Gendarmerie BP	7j/7
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)
Vic-Fezensac 5862 (1)	Trésorerie	4,5j/7 (9h00/12h00-13h30/16h30) sauf lundi matin
	Gendarmerie BP CB	7j/7
	Collège	
	Hôpital local	7j/7
	Mission locale	1j/7
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)
	EDF agence d'exploitation	2j/7 (8h30/12h-13h30/17h)
	MSA + permanence sociale	1,5j par semaine 3h
Point infos CAF (partenariat mairie)	Heure d'ouverture mairie	
AUTRES COMMUNES		
Bassoues	Gendarmerie BP	7j/7 accueil physique ou interphone
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)
Seissan		
	La Poste	5,5j/7 (9h/12h-14h/17h)
Villecomtal	Relais service public	Heure d'ouverture maison communauté communes

(1) Nombre d'habitants du canton

1.4- Les communautés de communes :

Dans la grande majorité, les communautés des communes du Gers sont relativement jeunes.. Il convient de rappeler que les compétences obligatoires de ces établissements publics de coopération intercommunale sont celles afférentes au développement économique et à l'aménagement de l'espace.

D'ores et déjà, il est possible d'affirmer qu'un certain nombre de services à la population s'organisent sur les territoires communautaires.

Des communautés de communes ont en effet choisi d'orienter leur politique vers le **service à la population** et **l'action sociale**. La communauté de communes ne peut légalement exercer sa compétence que sur le territoire communautaire mais le législateur a permis (art. L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales), dans le cadre d'une procédure de prestations de services, que la communauté de communes puisse épauler d'autres collectivités. A terme, nous pourrions ainsi assister à la mise en place de services exercés par une communauté de communes au profit d'un territoire plus étendu que le sien.

Parmi les communautés mises en place ces dernières années, quelques unes ont décidé de **créer des CIAS** succédant aux CCAS existants. Dans ce cas, l'action sociale est gérée au niveau intercommunal et en liaison avec le conseil général.

Les **services aux personnes âgées** constituent l'un des éléments-clé de cette politique avec la création de services tels les **portages de repas** ou - beaucoup plus rarement - le transport à la demande.

Un certain nombre de communautés sont également dotées de la **compétence scolaire et péri-scolaire**, et développent une action en faveur des plus jeunes et s'exerçant dans le domaine des loisirs.

Plus largement, les obligations réglementaires désormais imposées dans le secteur de **l'assainissement** ont conduit les communautés de communes à acquérir cette compétence qui va de la seule élaboration du schéma d'assainissement à celle du contrôle de l'assainissement non collectif. Enfin et de façon tout aussi variable, certaines se sont lancées dans la gestion des équipements culturels ou sportifs ou encore dans la politique touristique (création d'office du tourisme intercommunaux).

2 - Analyse par grand domaine d'activité ou type de services :

2.1- Services de l'Etat :

a) Intérieur, Justice et Gendarmerie :

PREFECTURE ET SOUS-PREFECTURES : 2 sous-préfectures à Mirande et Condom

Implantations et distances :

Le tableau des distances montre que les communes les plus éloignées de leur sous-préfecture respective sont toujours celles du canton de Riscle (52 min) pour Mirande et celles du canton de Mauvezin (56 min) pour Condom.

Public accueilli :

La préfecture est pleinement compétente pour l'arrondissement d'Auch et, sur l'ensemble du département s'agissant des missions non déléguées aux sous-préfectures. Parmi ces dernières, on relève la délivrance des cartes grises qui constitue l'essentiel du public accueilli (jusqu'à 150 personnes par jour) et la délivrance des permis de conduire.

Pourtant, pour ces procédures, le déplacement n'est pas obligatoire et la transmission par courrier demeure possible. Le déplacement des personnes est donc certainement justifié par la volonté d'obtenir plus rapidement le document sollicité (notamment le jour même).

TRIBUNAUX

Centre départemental d'accès au droit qui assure, sur rendez-vous, des permanences gratuites d'avocats ou huissiers, à Auch.

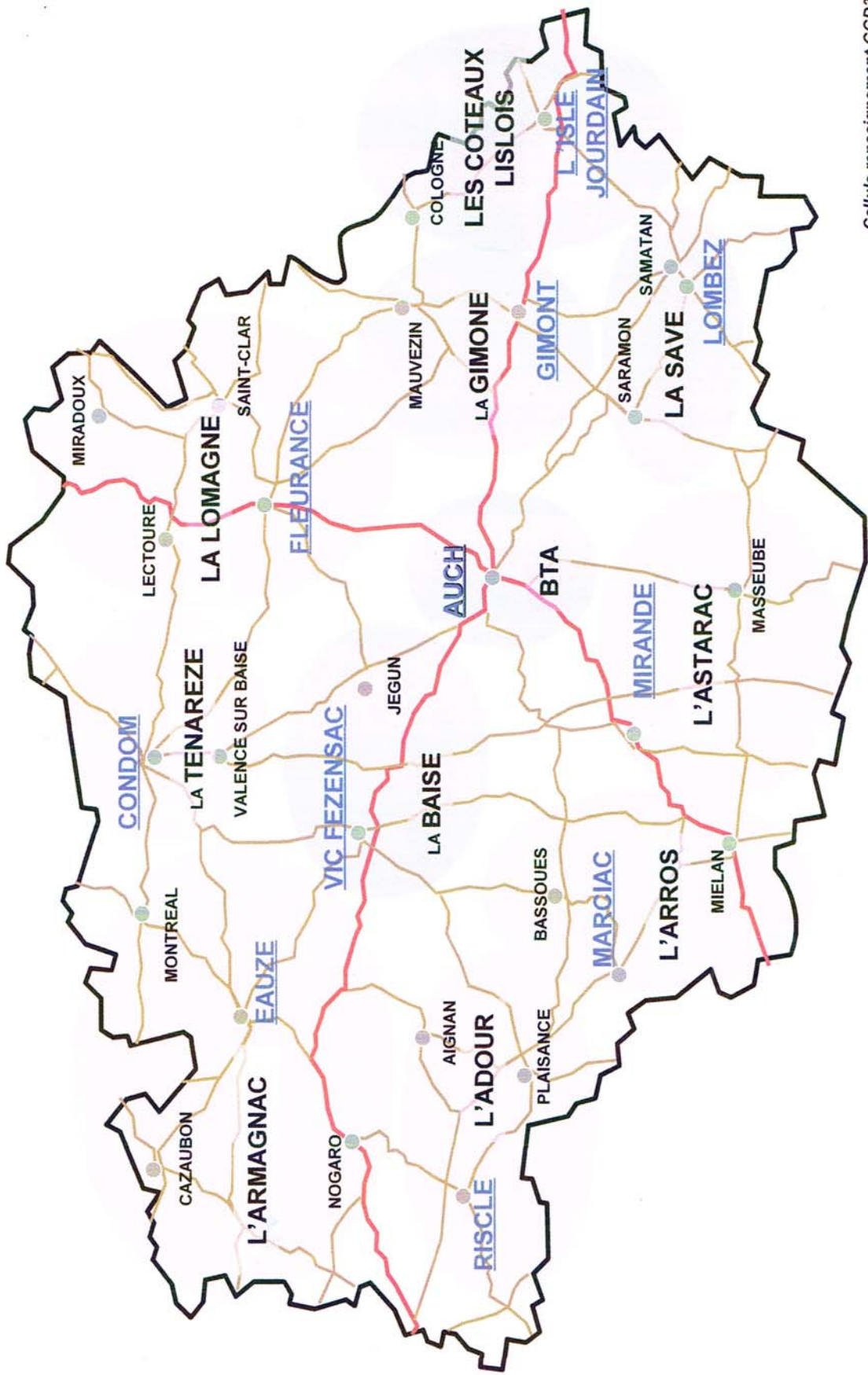
GENDARMERIE

La gendarmerie s'est adaptée aux besoins de nos concitoyens en privilégiant l'approche par bassins de vie. Ainsi, ont été créées les communautés de brigades (dix dans le Gers et une brigade autonome à Auch). Cette approche permet d'assurer une présence permanente sur le secteur de chaque communauté.

Ces unités territoriales sont renforcées en cas de besoin par des unités spécialisées.

Depuis avril 2007, le numéro d'appel d'urgence "17" est directement orienté vers le centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie (CORG) à Auch, qui assure une permanence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le numéro à dix chiffres reste en vigueur pour contacter directement une brigade. En cas de fermeture des bureaux, ce numéro est dévié vers la brigade chef-lieu de la communauté et, de nuit, vers le CORG. L'accueil téléphonique est ainsi assuré en permanence.

COMMUNAUTÉS DE BRIGADES DU GERS



SECURITE CIVILE

Il s'agit d'une gestion partagée entre le préfet, compétent sur le plan opérationnel et le SDIS, compétent dans la gestion des effectifs et des casernes qu'il finance

b) Direction départementale des territoires :

La DDT a été créée le 1^{er} janvier 2009, elle a regroupé l'ex direction départementale de l'agriculture et de la forêt et l'ex direction départementale de l'équipement. La carte ci-jointe fait état du nombre d'unités territoriales et des points d'appuis s'y rattachant.

Les implantations actuelles :

La DDT est organisée autour d'une direction et de 3 unités territoriales, de 2 points d'appuis et d'1 antenne :

- 5 services au siège de la DDT :
 - * le secrétariat général et communication,
 - * le service agriculture durable,
 - * **le service territoire et patrimoine**
 - * **le service développement durable, habitat et sécurité**
 - * le service eau et risques,

- les 3 unités territoriales de plein exercice à Auch, Condom, Mirande sont dotées chacune entre dix et vingt agents .
Les 2 points d'appui à Gimont et Fleurance sont respectivement rattachés aux unités d'Auch et Condom.
L'antenne de Nogaro est rattachée à Condom

Public :

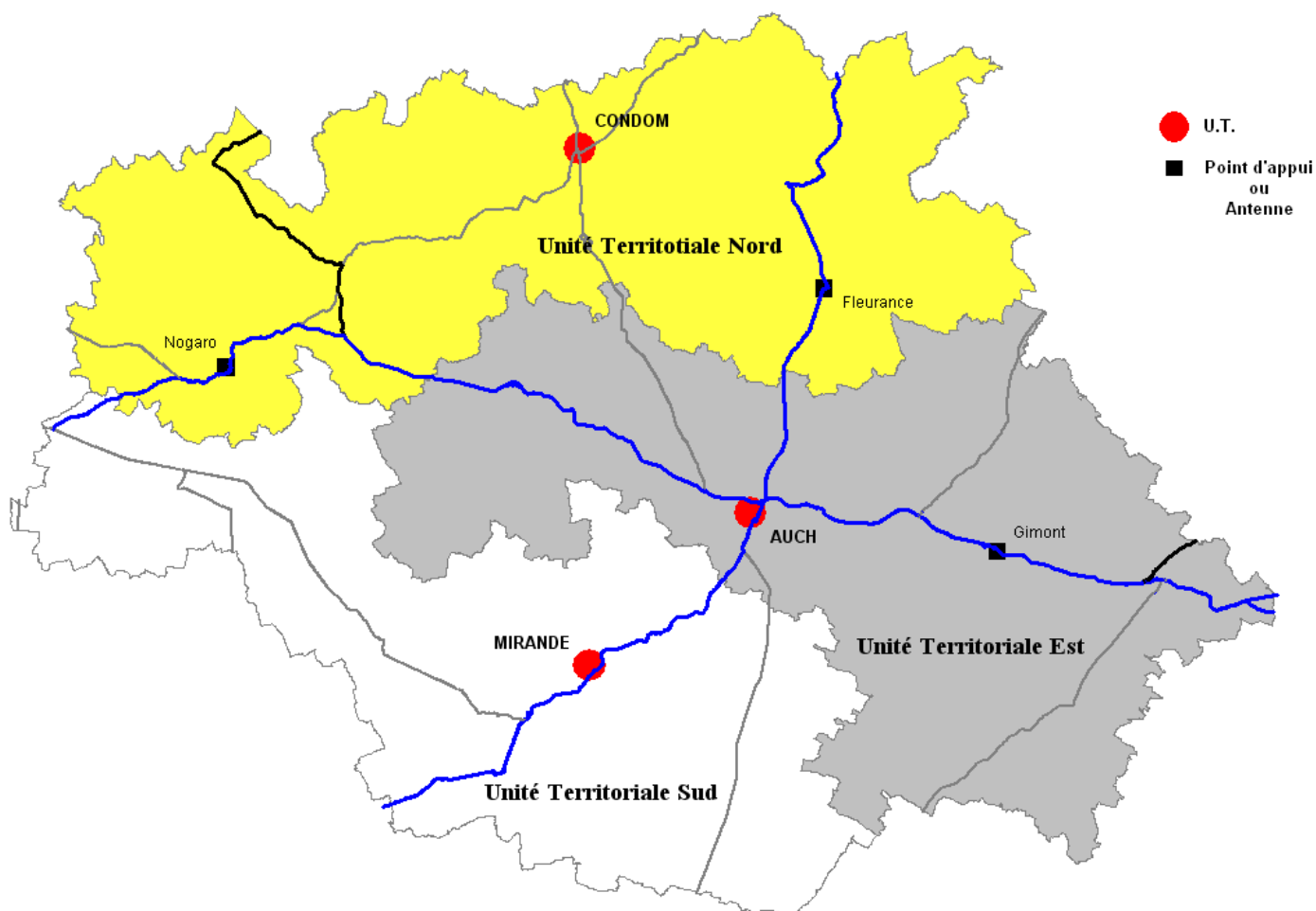
Le public est composé essentiellement de particuliers mais aussi de professionnels et d'élus.

Accueil :

Les heures d'ouverture des bureaux sont variables d'un site à l'autre.

Dans les 3 unités territoriales, des plages d'accueil (physique et téléphonique) sont dédiées aux questions d'urbanisme afin de faciliter le travail des instructeurs.

Les Unités Territoriales de la Direction Départementale des Territoires du



Gers

3 unités territoriales prennent en compte le périmètre des communautés de communes. Une d'entre elle dispose d'un point d'appui ayant pour mission d'assurer un contact de proximité avec les élus sur l'ensemble des domaines d'intervention de la DDT. Outre ces attributions, le point d'appui de Gimont est compétent en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

c) Services financiers : réseau de la DDFIP,

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

TRESORERIES

Les implantations :

Le **réseau de la DDFIP du GERS** comprend 23 postes dont une trésorerie principale sise à Auch et quatre recettes-perceptions situées à Auch, Condom, Mirande et L'Isle Jourdain.

La logique d'implantation était à l'origine le ressort cantonal avec une présence au chef-lieu de canton sauf dans cinq cantons où le niveau d'activité ou l'existence d'un poste comptable très proche ne justifiait pas le maintien d'une présence permanente (Montesquiou, Miradoux, Aignan, Montréal, Samatan et Miélan).

Dans trois autres cas, le trésorier assure une gestion conjointe de deux postes et se déplace dans chaque trésorerie. Cette organisation ne semble pas soulever - jusqu'à présent - de problèmes particuliers mais témoigne toutefois d'une certaine fragilité.

Public accueilli :

Il s'agit de particuliers, pour le paiement de leurs impôts ou des produits des collectivités locales (cantines, eau et assainissement, factures d'hôpitaux), d'élus et de personnels des collectivités locales, les Trésoreries assurant la gestion comptable des financière et l'ensemble des communes, EPCI, hôpitaux, maisons de retraite publiques, syndicats des collectivités locales.

La fréquentation des Trésorerie est plutôt en augmentation ces dernières années, notamment à cause du développement de l'offre de service aux usagers par les collectivités locales (petite enfance, aide à la dépendance,...).

SERVICES DES IMPOTS DES PARTICULIERS (SIP) ET SERVICES DES IMPOTS DES ENTREPRISES (SIE)

Implantation :

L'implantation des SIP et SIE est celle des **chefs-lieux d'arrondissement** (Auch, Condom et Mirande).

Auch dispose de l'ensemble des services dont certains sont compétents sur l'ensemble du département (fiscalité immobilière, formalités de l'enregistrement, pôle départemental de contrôle fiscal, pôle de recouvrement, pôle topographique), l'un d'entre eux étant compétent s'agissant des arrondissements d'Auch et de Mirande (Conservation des hypothèques). Ces services sont, en règle générale, ouverts au public tous les jours de la semaine.

Public accueilli :

Les entreprises peuvent être reçues dans les services des impôts des entreprises (SIE) de Auch, Condom et Mirande et les particuliers dans les 18 trésoreries de proximité réparties sur l'ensemble du territoire et également dans les SIP.

Ainsi, au cours du mois de mai 2011, période de la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu 2011, 11 529 usagers ont été reçus par les différents services, soit, 10,53% des foyers fiscaux du département (109 456 foyers fiscaux en 2011). Par ailleurs, entre les mois d'août et décembre 2011, période de la campagne de recouvrement des impôts des particuliers (impôt sur le revenu, taxes foncières, taxe d'habitation), 23 400 personnes ont été reçues par les services, SIP et trésoreries, soit, 21,38% des foyers fiscaux. 8 677 (37,08%) l'ont été dans un SIP, 14 723 (62,92%) dans une trésorerie de proximité.

DOUANES

Implantation :

Une recette des douanes à Auch et des recettes locales à Condom, Eauze et Nogaro sont chargées du secteur des contributions indirectes.

Un service spécialisé de la viticulture et de l'Armagnac est installé à Eauze.

d) Education nationale, enseignement supérieur :

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Sont présents à Auch :

- un Institut Universitaire des Maîtres : école interne de l'université Toulouse II – le Mirail -
- un Institut Universitaire Technologique comprenant deux départements (Biologie-biochimie et Gestion des Entreprises et des Administrations)

Des filières BTS sont présentes dans certains lycées du Gers.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

230 écoles, 21 collèges, 7 lycées d'enseignement général et technologique et 1 lycée d'enseignement professionnel (L.E.P.) sont répartis sur le territoire départemental.

Les services des inspections départementales des 4 circonscriptions du 1^{er} degré sont regroupés à Auch à la direction départementale de l'Education nationale.

Compte tenu des spécificités du service public que constitue l'enseignement, la notion de ressort territorial appliqué à chaque établissement échappe aux découpages administratifs classiques. Pour les écoles primaires, la commune ou les communes regroupées en RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) constituent les territoires de base. Le secteur du collège ne correspond pas nécessairement au canton et les lycées peuvent accueillir des élèves de diverses origines géographiques selon l'offre de formation.

Chaque année, le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) réexamine la carte scolaire en fonction de l'évolution des effectifs.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les communes (ou communautés de communes), le Conseil Général et la Région sont respectivement compétents s'agissant de la construction et de l'entretien des écoles primaires, des collèges et des lycées.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

La Chambre de Métiers gère un Centre de Formation des Apprentis à Auch.

2.2- Services du secteur sanitaire et social :

Le découpage en bassins de santé :

En Midi-Pyrénées, chaque département constitue un territoire de santé. Au sein de ces territoires, l'ARS a défini 33 bassins de santé principalement organisés autour d'établissements de santé qui disposent d'un service d'accueil des urgences.

Le Gers est découpé en 4 bassins de santé.

Les bassins de santé représentent l'espace au sein duquel va s'organiser l'offre de santé de proximité (c'est-à-dire au plus près du domicile) dans ses différentes composantes : prévention, soins ambulatoires et hospitaliers et accompagnement médico-social. C'est aussi la zone géographique où s'organise la permanence des soins.

LE SECTEUR SANITAIRE

a) Hôpitaux, médecins, infirmiers, pharmaciens :

LES HOPITAUX PUBLICS

- **Le centre hospitalier d'Auch** : il est constitué de trois sites : « *le Tripode* », avec son plateau technique (362 lits), « *le site Pasteur* » (maison de retraite médicalisée de 60 lits) et « *la Ribère* » (maison de retraite médicalisée de 60 lits et Unité de soins de Longue durée de 70 lits). Cet établissement est le pivot de l'offre de soins hospitalière sur le département.
C'est l'établissement d'implantation de la seule maternité du département
- **Le centre hospitalier de Condom.** (135 lits)
- **Les autres centres hospitaliers ex hôpitaux locaux :**

L'établissement public de Lomagne (issu de la fusion entre le centre hospitalier de Fleurance (141 lits) et le centre hospitalier de Lectoure (198 lits), le centre hospitalier de Gimont (223 lits), le centre hospitalier intercommunal de Lombez-Samatan (224 lits), le centre hospitalier de Mauvezin (92 lits), le centre hospitalier de Mirande (153 lits), le centre hospitalier de Nogaro (190 lits) et le centre hospitalier de Vic-Fezensac (120 lits).

Cette présence des hôpitaux locaux réalise un bon maillage du territoire départemental. La complémentarité entre les centres hospitaliers et les ex-hôpitaux locaux s'est renforcée (mutualisations, fusion, équipes mobiles).

- L'offre de soins hospitalière publique en psychiatrie est assurée par le Centre hospitalier du GERS.

LES ETABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVES

- La polyclinique de Gascogne (ex clinique du Dr CARLIER) – AUCH : médecine, chirurgie
- La clinique d'Embats – AUCH : psychiatrie
- Le centre de réadaptation fonctionnelle de Roquetaillade – MONTEGUT : enfants et adolescents
- Le centre de réadaptation fonctionnelle de SAINT-BLANCARD : rééducation, état végétatif prolongé, repos et convalescence

L'OFFRE DE SOINS DE PROXIMITE : médecins, infirmiers libéraux

195 médecins généralistes (densité : 83 pour 100 000 habitants, légèrement inférieure à la moyenne régionale 85,4).

274 infirmiers (densité : 158,3 pour 100 000 habitants, inférieure à la moyenne régionale 209,1).

L'organisation de la **permanence de soins en médecine ambulatoire** fait l'objet d'une nouvelle sectorisation.

La **densité des professionnels** de santé est donc inférieure à la moyenne nationale mais la démographie médicale est évolutive.

Les zones où l'accès aux soins et les conditions d'exercice de la profession médicale restent difficiles sont à l'étude.

PHARMACIES (voir carte jointe) :

80 pharmacies sont implantées sur 48 communes différentes. L'ensemble du département semble bien couvert avec, toutefois, une moindre présence dans le sud et le centre ouest.

MEDECINS (voir répartition par commune)

b) Etablissements d'hébergements pour personnes âgées et services de soins infirmiers à domicile :

Rappel : le conseil général est compétent pour définir les politiques en faveur des personnes âgées (politique d'action sociale et schéma départemental des équipements) et déterminer la tarification de l'hébergement et de la dépendance.

L'ARS élabore un schéma régional médico-social et en lien avec le conseil général détermine l'organisation et la tarification des moyens affectés aux soins.

L'évolution de l'offre doit répondre au vieillissement de la population qui va se traduire par une augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes estimée à 8,5 % sur 5 ans par l'INSEE.

Les priorités de l'ARS se développent autour de plusieurs thèmes :

- adapter la prise en charge en établissement aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, notamment par le développement des nouvelles formules de prise en charge : PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) et UHR (Unités d'Hébergements Renforcées) ;
- poursuivre la diversification de l'offre en développant les services et les alternatives à l'hébergement permanent : hébergement temporaire, accueil de jour.

ETABLISSEMENTS

Les capacités :

11 EHPAD hospitaliers : 1153 places

19 EHPAD autonomes : 1482 places

Soit 2635 places installées :

EHPAD médicalisés : 2472 places

EHPAD non médicalisés : 332 places

La carte ci-jointe mentionne le nombre de maisons de retraite publiques et privées ainsi que celui des foyers- logements.

La priorité du conseil général est l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées par la création d'emplois qualifiés et l'aide à l'investissement pour l'humanisation des EHPAD (Etablissement d'Hébergement Personnes Agées Dépendantes).

Les priorités de l'Etat concernent la poursuite de la médicalisation des établissements existants et celle des établissements en instance d'ouverture afin de permettre une prise en charge adaptée à une population dépendante.

Hébergements temporaires médicalisés : 46 lits dans 10 EHPAD

Accueil de jour : 26 places sur 5 sites

LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

La carte ci-jointe montre que la quasi-totalité du territoire gersois est, soit couverte par un service existant, soit concernée par un projet existant et en attente de financement. Actuellement, 94 % des communes sont couvertes. Le taux d'équipement départemental est sensiblement supérieur à la moyenne régionale (23,4 places pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans).

L'objectif, défini par l'ARS est d'améliorer la capacité des SSIAD à prendre en charge les personnes âgées les plus dépendantes, et d'adapter la prise en charge à domicile aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer par la constitution d'équipes spécialisées spécifiques.

Services de soins à domicile pour personnes âgées : 551 places

c) Personnes handicapées :

Le niveau d'équipement en établissements et services du Gers en fait un véritable département d'accueil pour les enfants et adultes handicapés.

De nouveaux besoins identifiés tels que l'autisme, la déficience auditive, le polyhandicap ont fait l'objet d'une attention particulière pour la création de nouveaux services.

Le SROS médico-social insiste sur des points essentiels tels que : le diagnostic précoce chez l'enfant qui conduit à une prise en charge précoce dans les CAMSP et CMPP qui devront être soutenus et renforcés.

Les établissements et services pour adultes handicapés :

Etablissements d'hébergement : MAS (Maison d'Accueil Spécialisée), FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé), Foyers de Vie : 562 places.

ESAT (Etablissements ou Services d'Aide par le Travail) : 376 places

SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) : 10 places

SSIADPH (Service Infirmiers de Soins à Domicile pour Personnes Handicapées) : 30 places

Total sur le territoire gersois

Ets d'Hébergement : 562 places

ESAT : 376 places

SAMSAH : 10 places

SSIADPH : 30 places

Accueil enfants et adolescents handicapés :

Ets d'Hébergement : IME (Instituts Médico-Educatifs), ITEP (Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques), IMPRO (Instituts Médico-Professionnels) : 475 places

SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) : 122 places

CMPP : 3

CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce) : 1

Total sur le territoire du Gers :

Ets d'Hébergement : 475 places

SESSAD : 122 places

CMPP : 3

CAMSP : 1

LE SECTEUR SOCIAL

I) Unités territoriales d'action sociale (UTAS) :

Le territoire départemental est divisé en 5 unités territoriales d'action sociale dont les sièges sont situés à : Auch, Condom, l'Isle-Jourdain/Gimont, Mirande, Nogaro.

Par ailleurs, des permanences d'actions sociales se situent :

UTAS d'Auch	- Jégun - Seissan - Barran - Puycasquier
UTAS de Condom	- Montréal / Castel d'Auzan - Valence sur Baïse / Gondrin - Castéra-Verduzan - Fleurance - Lecture - Miradoux - Saint-Clar
UTAS de l'Isle Jourdain/Gimont	- Mauvezin - Gimont - Lombez - Samatan - Saramon
UTAS de Mirande	- Masseube - Montesquiou - Marciac - Miélan - Plaisance
UTAS de Nogaro	- Eauze - Vic-Fezensac - Riscle - Aignan - Cazaubon

Les horaires habituels d'ouverture sont les suivants : lundi au vendredi de 8h30-12h30 et de 13h30-17h30. Des rendez-vous sont possibles en dehors de ces horaires.

II) Les domaines de compétences de ces 5 UTAS sont :

INSERTION

- information du public et orientation vers Pôle Emploi ou le service social
- élaboration des contrats d'insertion et suivi
- accompagnement des bénéficiaires RSA dans leur insertion sociale

AIDE AUX FAMILLES

- élaboration des demandes d'aides financières aux familles (eau, téléphone, électricité, énergie, aide alimentaire...)
- travail avec les associations caritatives locales
- constitution des dossiers d'aides au logement
- aide à la gestion du budget familial (conseil en économie sociale et familiale)
- travail avec les personnes afin de favoriser leur retour à l'autonomie
- développement social local

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

- gestion des allocations mensuelles
- mise en œuvre et suivi des mesures administratives et judiciaires
- évaluation des situations s'agissant d'informations préoccupantes transmis au Président du Conseil Général
- suivi des jeunes majeurs
- interventions et conseils auprès des familles
- aide éducative

P.M.I. (protection maternelle et infantile)

- prévention médicale auprès des enfants jusqu'à 6 ans (consultation des nourrissons, visite dans les écoles...) et vaccinations des enfants

GERONTOLOGIE

- élaboration des plans d'aide des personnes âgées
- mise en œuvre d'une politique de prévention du vieillissement
- relations avec la MAIA (maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer)

b) CAF :

Implantation :

La CAF possède une seule implantation à **Auch**, au siège, 11 rue de Châteaudun (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h sans interruption) mais assure plusieurs permanences au sein de plusieurs communes du département d'une demi-journée par semaine.

Les **permanences** de nos agents itinérants :

- **Nogaro**, à la Mairie : le lundi tous les quinze jours de 9h30 à 12h
- **Eauze**, au bureau CAF – 25 boulevard Saint Blancat : le lundi de 13h30 à 16h
- **Condom**, au centre Salvandy – 30 allée Jean Jaurès : le mercredi de 9h à 12h30 et sur RDV de 14h à 15h30
- **Samatan**, au groupement de coopération sociale et micro-sociale – 49 rue Mercadieu : le jeudi de 9h à 10h30
- **L'Isle Jourdain**, au centre social – avenue du Courdé : le jeudi de 11h à 12h sur RDV et de 13h30 à 17h
- **Riscle**, à la Mairie : le vendredi de 9h à 11h30
- **Mirande**, 4 rue Saint Roch : le vendredi de 13h30 à 16h
- **Fleurance**, maison des services publics – 62 rue Adolph Cadéot : le vendredi de 9h à 12h
- **Lectoure**, à l'espace rural emploi formation – 2 cours Gambette : le vendredi de 13h30 à 15h30
- **Aire sur Adour**, au centre social – 4 rue Méricam : le jeudi de 13h à 17h
- **Colomiers** agence CAF – place Versaille : le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 16h30

Ces permanences sont ouvertes à tous sans considération de ressort territorial. Les heures d'ouverture des permanences de l'Isle Jourdain et de Condom se sont élargies.

Le service offert est uniforme (renseignements, dépôt de dossiers) mais le traitement des demandes est exclusivement réalisé par le siège.

Cette présence est complétée par les Points Info CAF et Relais Services Publics où la commune ou communauté de communes ou association, après avoir conclu une convention de partenariat avec la CAF, mettent à disposition du public de la documentation, des imprimés et renseignements de premier niveau.

Ces services se développent dans certains chefs-lieux de canton et au sein d'autres communes.

Les **Points Info CAF** sont des guichets unique CAF :

- **Auch** - Centre social (13 rue Montaigne)
- **Cazaubon** – Mairie
- **Cologne** – Association ARCOLAN (1 rue camille Catalan)
- **Le Houga** – Mairie
- **L'Isle Jourdain** – Centre social (avenue du Courdé)
- **Masseube** – 16 avenue Elysée Duffréchou
- **Mauvezin** – Association ARCOLAN (locaux de la communauté de commune, zone artisanale – route d'Auch)
- **Miélan** – Mairie
- **Nogaro** – Mairie
- **Plaisance** – Association EPISODE (place des arènes – immeuble Dojo)
- **Villecomtal sur Arros** – Point Info CAF (Mairie)

Les **Relais Services Publics** sont des guichets d'accueil polyvalents regroupant plusieurs partenaires (CAF, CPAM, MSA, Pôle emploi...)

- **Jegun** – Relais Services Publics (31 place de la Bascule)
- **Vic Fezensac** – Relais Services Publics (1 rue Lebbé Frères)
- **Villecomtal sur Arros** – Relais Services Publics (19 avenue de Gascogne – maison P. Potier)

Le nombre d'allocataires gérés par la CAF est de 26 526.

Public :

En moyenne, une quinzaine de personnes sont accueillies à chaque permanence.

110 personnes environ sont dénombrées chaque jour au siège.

Il convient de relever un accord de réciprocité avec la CAF des Landes concernant l'accueil des allocataires de Riscle, Eauze et Aire sur Adour.

De même, les permanences de l'Isle Jourdain et de Samatan sont ouvertes aux allocataires de la CAF de Haute-Garonne. En contrepartie, les allocataires gersois peuvent être reçus à Colomiers.

Des bornes multi-services CAF sont à la disposition des allocataires à Auch (au siège et au centre social), à Fleurance, à Condom et à l'Isle Jourdain.

Bornes visio :

Les systèmes visio simplifient les démarches administratives lorsque l'allocataire réside loin d'une grande ville ou des services publics. Grâce à une webcam, ces bornes permettent d'établir une visio conférence avec un technicien conseil de la CAF basé au siège. L'échange se déroule comme un entretien traditionnel : le technicien conseil dialogue avec l'allocataire et peuvent même échanger des documents. Sur place, un agent d'accueil accompagne l'allocataire dans l'utilisation de cette borne.

- **Au visio guichet CAF de l'Isle Jourdain** (centre social – avenue du Courdé) tous les mardis de 9h à 12h sans RDV
- **Au Point Visio Public/RSP de Villecomtal sur Arros** (maison Pierre Potier, 19 avenue de Gascogne) tous les mardis de 15h à 16h sur RDV. Pour prendre RDV : 05 62 64 84 51 ou cdchvg@wanadoo.fr
- **Au Point Visio Public/RSP de Miradoux** (Mairie) tous les mardis de 14h à 15h sur RDV. Pour prendre RDV : 05 62 28 63 08 ou mairie-miradoux@wanadoo.fr

c) : MSA

I) CONCERNANT L'ACCES AU DROIT

a) Points d'accueil physique

Pour permettre à ses adhérents l'accès à ses services, et gérer au mieux sa relation de proximité, la Mutualité Social Agricole Midi-Pyrénées Sud met à disposition de ses adhérents plusieurs points d'accueil dans le département du Gers :

- **1 accueil à Auch, siège social de la Caisse MSA Midi-Pyrénées Sud**, ouvert du lundi au vendredi;
- **4 agences locales**, avec accueil administratif et social, à Condom, Gimont, Mirande et Nogaro, ouvertes du lundi au vendredi. Ces agences offrent en 4 points décentralisés les mêmes services que ceux proposés sur le site d'Auch:
 - Accueil et conseil,
 - Gestion des droits sociaux,
 - Traitement des dossiers difficiles,
 - Contrôle médical, médecine du travail,
 - Service social.

Ce déploiement est accompagnée de moyens humains et techniques adaptés : personnel formé à la pluridisciplinarité, locaux adaptés à l'accueil du public, équipements bureautiques et informatiques complets.

- **3 permanences administratives, ouvertes un jour par semaine**, à Samatan, Fleurance et Vic Fezensac.
- **2 permanences administratives assurées sur rendez vous**, à Marciac et à Eauze.
- **Les travailleurs sociaux de la MSA MPS exercent désormais un accueil sur rendez vous**. Ils assurent des permanences téléphoniques tous les mardis et jeudis matins de 9h00 à 12h00 afin de pouvoir répondre aux adhérents, les orienter et leur donner un rendez vous de proximité si nécessaire

- La MSA est engagée dans une démarche de labellisation pour la qualité de l'accueil. C'est à ce titre que l'accueil sur rendez-vous est privilégié. Un **rendez-vous** est systématiquement proposé pour préparer au mieux les entretiens et réduire les délais d'attente.
- Les agences et permanences administratives (hormis Marciac) sont équipées de l'**Internet haut débit** permettant la connexion, la consultation et la gestion des bases et de l'ensemble du dossier de l'adhérent.
- Un outil de **gestion des contacts** sur l'ensemble des permanences administratives permet le suivi et la traçabilité des visites de nos adhérents, quel que soit le site fréquenté par l'assuré et l'agent d'accueil prenant en charge la visite.
- La MSA Midi-Pyrénées Sud a signé des conventions de partenariat avec :
 - les **Relais de Services Publics** des communautés de communes de
 - Coeur de Gascogne (implanté à Jegun)
 - d'Artagnan en Fezensac (implanté à Vic Fezensac)
 - Haute-Vallée de Gascogne (implanté à Villecomtal sur Arros)
 A ce jour, le même partenariat est en projet avec :
 - la communauté de commune de Bastides et Vallons du Gers (à Plaisance)
 - la mairie de Lectoure.
 - Les **Points Visio Publics** de :
 - Villecomtal sur Arros (hébergé dans les locaux du relais de service Public)
 - Miradoux (hébergé dans les locaux de la Mairie)

b) Site Internet www.msa-mps.fr

Le site Internet "www.msa-mps.fr" a fait peu neuve en 2012. Il est possible d'y naviguer de 3 façons :

- par thèmes : prestations santé, famille, retraite, cotisations, santé sécurité au travail
- par cibles : particuliers (salarié, jeune, parents, retraités, aidants), exploitants, entreprises, partenaires, élus MSA
- par changement de situation : naissance, mariage, déménagement, décès

Le site dispose d'un espace privé, sécurisé par un mot de passe, qui permet d'avoir accès aux données personnelles et/ou professionnelles et à des téléservices qui varient selon que l'on soit particulier, exploitant agricole, employeur, tiers...

Les services en ligne à disposition :

13 services communs (gestion de l'inscription, modification de l'adresse mail)

28 services concernant les particuliers (consultation de paiements de prestations, estimation du montant de la retraite ...)

15 services concernant les entreprises (déclaration d'accident du travail salarié, télèrèglement)

6 services concernant les exploitants (demande d'attestations, déclaration du revenu professionnel ...)

3 services concernant les tiers (ADMR ...)

Les services les plus utilisés sont :

- la consultation des paiements maladie, prestations familiales et logement,
- la consultation des relevés de carrières en matière de retraite,
- le module d'envoi des déclarations unique d'embauche et de Titre Emploi Simplifié Agricole.

Dans une démarche de développement durable, la MSA Midi-Pyrénées Sud propose également une dématérialisation des courriers : l'adhérent est informé par mail de tout paiement ou de toute intervention sur son compte, ce qui diminue les délais d'information.

II/ EN MATIERE DE SANTE

Dans le cadre de la **Santé Publique**, des actions de prévention ont été conduites en direction des adhérents parmi lesquelles :

- le plan « **Bien vivre après 50 ans** », campagne d'information centrée vers les personnes âgées afin de leur donner les clés du "bon vieillissement" axée sur la consommation médicamenteuse et l'hygiène de vie. Cette campagne propose des réunions dans des structures de proximité. L'animation en est confiée à des médecins, des travailleurs sociaux et des bénévoles, tous formés à l'animation de ce programme par la MSA.
- le **plan dentaire institutionnel** et conventionnel. Des examens sont proposés par la MSA, sans avance de frais pour les adhérents, pour un bilan bucco-dentaire de dépistage, avec une sensibilisation aux problèmes spécifiques liés à chaque période de la vie, de la future maman jusqu'aux "seniors".

Dans le cadre de la médecine préventive, la MSA organise pour ses assurés des examens de santé : les **Instants Santé**. Proposés dans tous les cantons, par rotation quinquennale ces examens sont gratuits et personnalisés, et sont réalisés en partenariat avec les médecins généralistes des assurés. Ces examens s'adressent aux adhérents, salariés ou non salariés, âgés de 25 à 74 ans.

III/ EN MATIERE D'ACTION SOCIALE SUR LES TERRITOIRES

La MSA Midi Pyrénées Sud met en œuvre, parallèlement à sa mission de service public obligatoire, une action sociale. Cette dernière, basée sur la notion de proximité et d'écoute, privilégie une intervention de terrain auprès des ressortissants eux mêmes et de leur milieu de vie. Elle s'appuie sur les valeurs mutualistes de solidarité, responsabilité et démocratie.

Sa politique d'action sanitaire et sociale se décline en 4 priorités :

- Agir pour le développement social des territoires
- Soutenir les ressortissants agricoles dans leur vie professionnelle
- Développer le capital santé des ressortissants agricoles
- Accompagner la vie familiale à toutes ses étapes

Elle se concrétise par :

- des prestations extra légales et des actions individuelles destinées aux ressortissants agricoles et à leur famille (Cf. site internet www.msa-mps.fr)
- des actions collectives ouvertes à l'ensemble du milieu agricole et rural

Ces actions s'appuient sur les principes du développement social local et d'un travail en complémentarité avec les partenaires qui est basé sur une participation active des populations aux projets qui les concernent.

d): CPAM :

implantations :

- * Auch, siège de l'organisme
- * Agence de Condom
- * agence de Lectoure
- * agence de l'Isle Jourdain
- * agence de Nogaro

Ces agences n'ont pas de ressort territorial, les assurés sociaux du régime général du département pouvant se rendre dans n'importe quelle agence du Gers.

Des points- relais en partenariat avec les communautés de communes ;

relais service public à Vic Fezensac

relais service public à Jegun

relais service public à Villecomtal sur Arros

Public accueilli :

Les atouts de la CPAM du Gers sont :

une plate forme de services téléphoniques offre un service rapide, fiable et de qualité, avec une amplitude horaire de 10h par jour, soit une ouverture de 08 h à 18h du lundi au vendredi

un accueil physique avec une amplitude de 09 heures par jour du lundi au vendredi. L'accueil est organisé sur 3 axes :

- borne interactive (elle permet la mise à jour des cartes vitales, l'édition d'attestations, de décomptes, de l'attestation médecin traitant, la demande de la carte européenne d'assurance CEAM ...)
- pré-accueil ou un agent traite rapidement les demandes des assurés
- accueil spécifique dans un espace confidentiel où sont traités les dossiers complexes ou nécessitant un accompagnement particulier

un poste multimédia est à la disposition, au siège de la CPAM d'Auch, du public avec un accès internet réservé à l'assurance maladie.

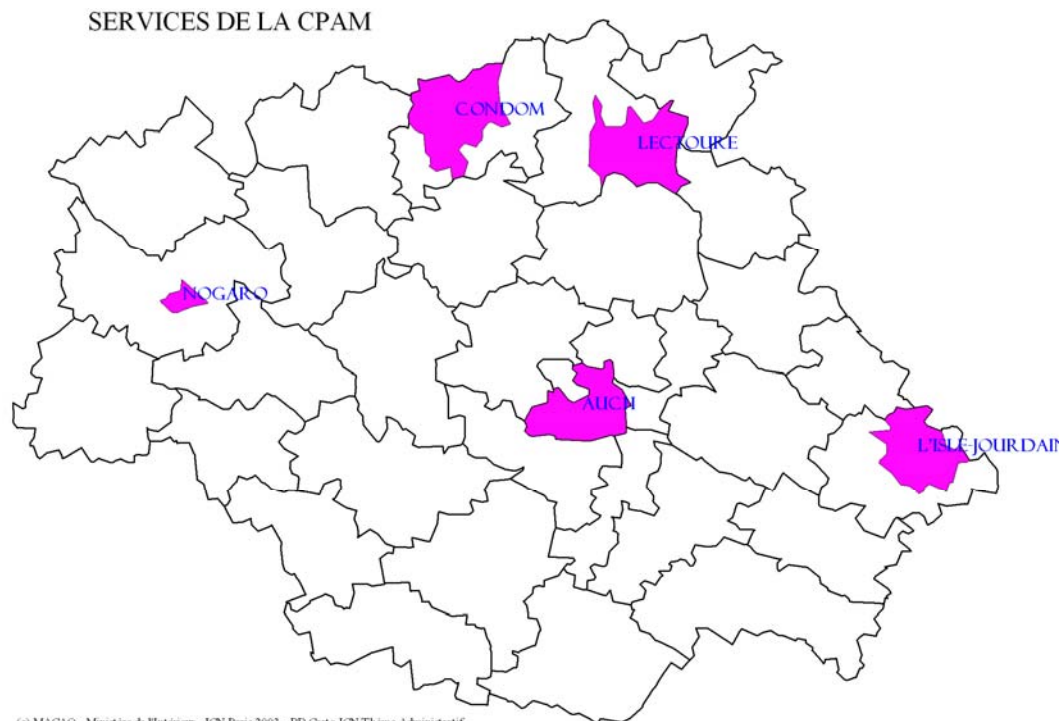
- canal email : toutes les demandes via les nouvelles technologies respectent un délai de traitement de 72 heures.
- Canal courrier : les réclamations du public sont traitées dans le respect de l'indicateur, à savoir 80 % des dossiers en moins de 10 jours.
- Rendez-vous à domicile des assurés : un agent de l'assurance maladie se rend au domicile des assurés pour les dossiers les plus complexes ou lorsque les assurés sont dans l'impossibilité de se déplacer (personnes à mobilité réduite...)

Bouquet de téléservices :

- mon compte Ameli ; Assurés, Professionnels de santé et employeurs
- historique des remboursements
- sensibilisation au programme des patients diabétiques « sophia » plate forme unique au niveau national

Offre de soins

Les hôpitaux mettent à la disposition de l'équipe médicale un local où sont réalisées de véritables consultations délocalisées, débouchant sur un bilan de santé gratuit à raison d'une journée par mois. Les mêmes prestations sont assurées par le CES d'Auch, à l'exception de la consultation dentaire.



1 / Implantations Pole Emploi:

Nous avons **trois agences** de plein exercice installés sur les trois bassins d'emploi (**Auch, Condom et l'Isle-Jourdain**).

Ces agences sont rattachées à la **Direction Territoriale Ouest de Pole Emploi**.

Nos Directeurs d'agence sont :

- Florence FOURNIE à Auch
- Jean-Luc BONNET à Condom
- Jean-Remy BERDEAUX à l'Isle-Jourdain

2 / Relais de services Publics (RSP) :

Nous sommes présents sur les RSP de Jegun, Villecomtal et Vic Fezensac qui sont reliés à l'agence d'Auch.

A noter un projet de RSP en cours à Nogaro.

3 / Points Visio Publics :

En lien avec la Région Midi-Pyrénées, nous assurons des rendez-vous via les Points Visio Publics à Lectoure (Condom), Miradoux (Condom), Cazaubon (Condom), Villecomtal (Auch).

4 / Prestataires Pole Emploi:

Par l'intermédiaire de notre réseau de prestataires nous assurons des ateliers et des prestations d'accompagnement pour les Demandeurs d'emploi :

- Sur le bassin d'Auch : à Nogaro, Villecomtal, Plaisance, Mirande, Masseube.
- Sur le bassin de Condom : à Eauze, Fleurance, Cazaubon.
- Sur le bassin de l'Isle-Jourdain : à Lombez.

5 / Publics visés :

Tous les demandeurs d'emplois inscrits à Pole emploi (10672 en catégorie A, B et C à fin septembre 2012) ainsi que tous les employeurs.

Le transport scolaire

La Loi d'orientation des transports intérieurs dite « LOTI » du 30 décembre 1982 et la loi du 22 juillet 1983 complétant la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, ont désigné les conseils généraux « autorités organisatrices de premier rang » pour les transports scolaires.

Selon ces dispositions, le Conseil général organise et finance le service de transport scolaire pour les élèves gersois scolarisés dans un établissement d'enseignement primaire et secondaire.

L'assemblée départementale a ainsi adopté, en juin 2009, le règlement départemental des transports scolaires, lequel précise les conditions de prise en charge des élèves et les règles de fonctionnement des transports scolaires.

Ce « droit au transport » se définit comme la prise en charge de l'élève, entre sa commune de résidence et la commune de l'établissement scolaire fréquenté, privé ou public, sous réserve que ce dernier soit situé dans le bassin de fréquentation de la commune de résidence.

Par ailleurs, des dérogations à caractère pédagogique sont prévues pour certains élèves ne remplissant pas ces conditions générales de prise en charge.

De même, le Conseil général participe au financement du transport pour les élèves gersois scolarisés hors département, pour des enseignements non dispensés dans le Gers, sous la forme d'allocations forfaitaires ou par la prise en charge d'abonnements sur des transports publics (cars, trains).

Dans ce cadre, le Conseil général assure la gratuité du transport scolaire pour 14 500 élèves bénéficiaires d'un titre de transport, selon la répartition suivante :

- maternelles : 2 000
- primaires : 3 000
- collèges : 5 500
- lycées : 3 700
- autres : 300 (apprentis)

Le budget annuel consacré par le département aux transports scolaires représente 11 000 000 €.

Ce service est assuré par 33 prestataires mobilisant 254 cars qui parcourent 20 000 km par jour, soit 3 millions de km par année scolaire, sur 350 circuits différents. Chaque circuit est conçu pour ne pas excéder 45 km en charge (avec des élèves présents dans le car, eu égard au temps de transport) soit 90 km par jour.

Le transport est organisé pour les demi-pensionnaires matin et soir, ainsi que le mercredi pour les collégiens et lycéens. Il est également assuré le lundi matin et le vendredi soir pour les élèves internes.

Transports publics

Les transports publics dans le département se déclinent en :

- 1 ligne SNCF : Auch – Toulouse
- 8 lignes régulières régionales :
 - Auch- Agen
 - Auch- Tarbes
 - Auch – Montauban
 - Agen- Pau
 - Agen – Mont de Marsan
 - Riscle – Tarbes
 - Mont de Marsan – Auch – Toulouse
 - Auch – Lannemezan
- 3 lignes régulières départementales :
 - Auch – Condom- Cazaubon
 - Condom – Agen
 - Mauvezin – l'Isle Jourdain
- 14 services de transport à la demande organisés par des communes ou des communautés de communes.

Ce dispositif est complété par 1 PTU (périmètre de transport urbain) concernant les communes d'Auch, Pavie et Duran.

Le département dispose également du pôle multimodal d'Auch mis en service en septembre 2002 et réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général. Il regroupe, sur un même site, les échanges de tous les transports de voyageurs (26 lignes de transport scolaire, 8 lignes régulières, la ligne ferroviaire SNCF, le réseau urbain et les taxis).

La gestion du pôle multimodal est assurée par le Conseil Général depuis le 1^{er} janvier 2008 avec pour principales missions :

- . une centrale d'information qui offre une véritable chaîne intermodale d'information sur le transport collectif public,
- . le guichet unique d'accueil des personnes bénéficiant des dispositifs de gratuité des transports départementaux ou régionaux.

A noter qu'en 2012, le Conseil Général a adopté la tarification unique à 1,5 € pour tous les transports publics relevant de sa compétence.

Les 5 branches d'activité sur lesquelles s'appuie SNCF sont les suivantes :

- **SNCF INFRA** assure une mission de service public au titre de gestionnaire délégué du réseau, exploitation, maintenance du réseau ferroviaire français pour Réseau Ferré de France (RFF) et ingénierie d'infrastructure à dominante ferroviaire. C'est la Direction de la Circulation Ferroviaire (DCF), Direction indépendante au sein de SNCF, qui assure aujourd'hui la gestion du trafic et des circulations ferroviaires pour le compte de RFF. Les récentes annonces (30 octobre 2012) relatives à la mise en œuvre d'une réforme ferroviaire à l'horizon 2013/2014 conduiront à une évolution de cette situation par réunification de RFF, de la DCF et de la direction de l'Infrastructure SNCF au sein d'un Gestionnaire de l'Infrastructure Unifié (GIU) lui-même intégré à un Pôle Public Unifié (PPU) à l'intérieur d'une SNCF reconfigurée.
- **SNCF PROXIMITES** assure le service de transport public urbain, périurbain et régional pour les voyageurs du quotidien. En France SNCF PROXIMITES n'intervient que sur le marché conventionné de service public pour le compte des Autorités Organisatrices de Transport : 21 conventions régionales (TER), Convention des Trains d'Equilibre du Territoire (INTERCITES) avec l'Etat, 88 réseaux de transports urbains exploités par KEOLIS en France, 74 réseaux départementaux en interurbains et 100 villes dotées de parking EFFIA.
- **SNCF VOYAGES** assure le transport ferroviaire de voyageurs à grande vitesse. Sur le marché français ce transport est réalisé par divers opérateurs élémentaires : TGV, iDTGV. En Europe Eurostar, Thalys, LYRIA, ALLEO, Gala, Elipsos, Westbahn, en Italie via le nouvel opérateur NTV.
- **SNCF GEODIS** qui est un opérateur global multimodal de transport et logistique de marchandises ayant pour clients les chargeurs sur un marché pleinement ouvert et concurrentiel. FRET SNCF constitue une composante de l'offre de GEODIS.

GARES&CONNEXIONS, branche indépendante des activités de transporteur, existe depuis avril 2009 et assure la gestion et le développement des 3000 gares voyageurs françaises avec

- un mode de tarification transparent et équitable. Elle est garante de l'égalité de traitement des différents utilisateurs et opérateurs ferroviaires de la gare.

Organisation territoriale de SNCF dans le département du Gers

- L'Etablissement Voyageurs TER Midi-Pyrénées assure dans le département du Gers les prestations de vente, information des voyageurs et escale.
- L'Etablissement Infra Circulation (EIC) Midi-Pyrénées (rattaché à la DCF) assure pour le département du Gers le service de la circulation des trains.
- L'établissement INFRAPOLE Midi-Pyrénées prend en charge les travaux de maintenance sur l'infrastructure ferroviaire de l'axe Toulouse-Auch pour le compte de RFF.

- L'Agence Gares&Connexions Sud-Ouest, basée à Bordeaux, et son unité Gares&Connexions Midi-Pyrénées, établie à Toulouse, assurent la gestion et le développement des gares du Gers.

Sur le département du Gers les établissements INFRAPOLE, Voyageurs TER Midi-Pyrénées et Infra Circulation emploient une trentaine d'agents sédentaires.

Les 5 branches d'activité de SNCF dans le département du Gers

- **SNCF INFRA**

La ligne Toulouse-Auch fait 88 km. C'est une double voie partielle non électrifiée de Toulouse à Colomiers et une voie unique non électrifiée de Colomiers à Auch. Le renouvellement de la voie entre L'Isle Jourdain et Auch dans le cadre du Plan Rail a été achevé. Il a consisté à remplacer le ballast, les traverses et les rails et permet une exploitation optimisée de la sécurité des circulations ainsi que la pérennisation de la ligne. Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées envisage de lancer très prochainement les études d'achèvement du doublement de la ligne entre Toulouse et Colomiers.

- **SNCF PROXIMITES**

L'activité TER Midi-Pyrénées assure dans le département du Gers un service ferroviaire de transport public sur l'axe Toulouse-Auch avec 18 trains TER et 1550 voyageurs en moyenne par jour. Cette fréquentation est en très forte progression, occasionnant des difficultés d'exploitation en situation perturbée. Dans le département du Gers, quatre points d'arrêt sont desservis par les Trains TER. Parmi ces points d'arrêts, trois sont des gares disposant d'un guichet voyageur pour l'information et la vente des billets de train (TER et Voyageurs) : il s'agit de L'Isle Jourdain, Gimont et Auch. Dans l'autre

halte du département (Aubiet) la vente de titres de transport est assurée par le contrôleur à bord des trains. Une ligne routière complète l'offre train TER entre Toulouse et Auch.

- **SNCF VOYAGES** n'a pas d'activité dans le département du Gers.

- **SNCF GEODIS**

Les trains assurés par Fret SNCF dans le Gers sont uniquement des trains entiers sur des Installations Terminales Embranchées (ITE). Ces trains concernent les productions céréalières essentiellement vers l'expédition depuis 2 lignes :

- St-Christie, Auch et Fleurance sur la ligne d'Agen à Auch.
- Condom sur la ligne de Condom à Port Sainte Marie.

L'essentiel de l'activité de Fret SNCF sur le département du Gers se compose aujourd'hui :

- D'expéditions de tournesol vers St-Nazaire pour Cargill
- D'expéditions de blé dur voire de tournesol vers Port-La-Nouvelle

☞ A noter que pour ces dernières, Fret-SNCF a mis en place une organisation spéciale début 2011 dénommée « *Languedoc Express Cargo* ». Elle consiste à la mise en place de moyens dédiés pour acheminer 1 Train massif par semaine entre les coopératives agricoles du Gers et de la Haute-Garonne vers Port-la-Nouvelle.

Au 1^{er} trimestre 2011, 25 000 tonnes de céréales gersoises ont bénéficié de ce service ; en 2011 un peu plus de 33 000 tonnes ont été réalisées.

La résorption, promise par RFF, de défauts d'infrastructures entre Agen et Auch ainsi que la restitution d'une performance de charge D sur l'ITE de Ste Christie, devraient prochainement permettre de meilleures conditions d'exploitation des trafics de fret sur ce secteur.

Entreprises ou établissements chargés d'un service public

a) LA POSTE :

Implantations :

Le réseau des points de contact :

Dans le Gers, la Poste propose des **points de contact** dont quelques **agences postales communales et quelques relais-poste commerçants**. La carte ci-jointe fait état de leur répartition sur le territoire départemental.

Les points de contact sont organisés autour d'un **bureau centre** compétent sur un **TERRAIN (Territoire d'Attractivité et d'Initiatives)** déterminé en fonction des habitudes de déplacements et d'achats des clients. Ces TERRAINS ont été définis à partir des bassins de vie retenus par l'INSEE et des éléments d'habitudes commerciales détenus par la chambre de commerce et d'industrie du Gers.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 impose que, sauf circonstances exceptionnelles, **90% de la population** d'un département ne soit pas éloigné de plus de **5 km d'un point de contact** postal.

Le courrier :

Le métier du courrier recouvre la collecte, le tri et la distribution du courrier.

Des objectifs concrets : garantir la distribution du courrier 6 jours sur 7 sur tout le territoire, respecter les délais d'acheminement contractuels de distribution et accroître la satisfaction des clients.

Public accueilli :

Selon les études menées, 44 % des points de contact ont une activité inférieure à 1 h 30.

Les heures d'ouverture des bureaux de poste sont donc très variables d'une commune à l'autre.

Un gersois fréquente en moyenne 15 fois par an un guichet

b) BANQUE DE FRANCE :

Elle est présente avec une succursale départementale

Dans le cadre d'une réforme nationale, l'activité fiduciaire a été supprimée et les usagers du Gers peuvent effectuer des opérations d'échange de billets dans le comptoir de Mont de Marsan, Tarbes ou Toulouse.

Les services rendus aux entreprises recueillent un bon niveau de satisfaction. A noter l'activité de médiateur du crédit qui a été confié aux Directeurs Départementaux de la Banque de France.

Les services fournis aux particuliers sont essentiellement liés aux dossiers de surendettement, au droit d'accès aux fichiers nationaux d'incidents de paiement ou de crédit et à l'exercice du droit au compte.

L'amélioration de l'accès des services rendus aux usagers, dans le cadre du Contrat de Service Public, réside dans un traitement rapide des dossiers et dans un accueil physique dans les bureaux de la Banque de France ou interactif dans le cadre de réseaux de communication dont la banque de France est partenaire (Point visio-public).

c) EDF-GDF Suez :

Depuis le 1^{er} janvier 2008 et en application de la législation, EDF a créé une filiale « ERDF » en charge de la distribution de l'électricité et Gaz de France a créé, de la même façon, une filiale « GRDF » en charge de la distribution de gaz naturel en France.

Sur la région, la distribution est organisée par métier (exploitation des réseaux électriques, exploitation des réseaux gaz, interventions chez le client, services logistiques), chaque métier ayant ses bases d'implantation dans le Gers, souvent dans des locaux partagés : Auch, Mirande, Fleurance, Gimont, Eauze, etc..

Le traitement des demandes de la clientèle relatives aux contrats (souscription, modification, résiliation) et aux factures (paiement, information, délais) n'est plus de la responsabilité du distributeur qui a, pour cette raison, fermé les accueils physiques qui existaient dans le département jusqu'au 1^{er} juillet 2007, date de l'ouverture totale à la concurrence des marchés de l'énergie.

Depuis lors, les distributeurs ERDF et GRDF travaillent indifféremment et sans aucune discrimination pour tous les fournisseurs d'énergie. Il revient ainsi au fournisseur choisi (dont les coordonnées sont précisées sur la facture) de travailler pour le client.

Pour tout problème de dépannage, deux centres d'appel régionaux des distributeurs accessibles 24 h sur 24, existent pour l'électricité (0 972 675 032) et pour le gaz naturel (0 800 47 33 33).

Ce sont les agents des distributeurs basés dans le Gers ou dans les départements limitrophes qui interviennent alors chez le client et ce quel que soit son fournisseur.

d) URSSAF :

L'URSSAF accueille le public à son siège d'Auch, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 sans interruption.

En dehors de l'accueil généraliste de tous les cotisants du régime général, il existe un accueil spécialisé :

- pour les employeurs familiaux et leurs salariés (renseignements sur les cotisations sociales mais aussi sur les questions de droit du travail),
- pour les associations (formalités d'embauche, offre de simplifications pour les déclarations comme le chèque emploi associations),
- pour les professions libérales en particulier les praticiens et auxiliaires médicaux (informations lors de l'installation de ces professionnels).

L'URSSAF du Gers s'est impliquée fortement pour développer les services d'informations en ligne sur son site www.auch.urssaf.fr qui, outre l'information sociale donnée à chaque catégorie de cotisants (employeurs, travailleurs indépendants, particuliers employeurs, associations) permet :

- d'effectuer la déclaration et le paiement des charges sociales en ligne sur le site www.net-entreprises.fr,
- de consulter son compte à l'URSSAF.

Enfin, on relève un projet de convention avec les mairies des principales villes du département et tendant à offrir aux cotisants, grâce au relais des secrétariats de mairie, une offre d'information de premier niveau.

e) ONAC :

Ce service à taille réduite répond aux besoins de ses ressortissants, Anciens Combattants, qui ne demandent pas de relais locaux.

Les TERRITOIRES du GERS

Pays :

Ils sont au nombre de 4 et couvrent l'ensemble du territoire du département : Pays d'Armagnac, Pays d'Auch, Pays Portes de Gascogne, Pays du Val d'Adour.

Communautés de communes du Gers :

Certaines communautés sont actuellement en cours de fusion..

Bassins de vie :

La carte des bassins de vie a été établie par l'INSEE en 2003.

Les bassins de vie constituent une maille territoriale au sein de laquelle les habitants peuvent accomplir la majorité des actes courants tel l'accès aux services publics et à l'emploi.

Elaboré en 2003, ce découpage s'appuie sur l'observation effective des déplacements « domicile-travail » et de ceux consentis pour accéder à une gamme de services. La base des enquêtes remonte à 1998 ou 1999.

Chaque bassin de vie rend compte de l'organisation du territoire en se basant sur les pratiques constatées au sein de la population.

Bassins de consommation :

La carte a été établie par la chambre de commerce et d'industrie en 2005.

Les bassins de consommation constituent un espace dépendant commercialement de l'offre de l'agglomération principale.

Ils ont été établis en partie sur l'étude des habitudes de consommation des Gersois.

Ils intègrent aussi les infrastructures routières et les perspectives de développement de logements ou encore les études sur l'évolution de la population.

10 bassins comprenant des **bassins périphériques** définis en fonction de l'offre commerciale (chiffre d'affaires) peuvent être cités :

Bassin d'Auch, Bassin de Nogaro (bassins périphériques de Barcelonne et de Riscle), bassin de Mirande (bassin périphérique de Plaisance), bassin de Lombez (bassin périphérique de Samatan), bassin de Masseube, bassin de Fleurance (bassin périphérique de Lectoure), bassin d'Eauze, bassin de l'Isle Jourdain (bassin périphérique de Mauvezin), bassin de Condom, bassin de Vic Fezensac.

Les notions de bassin fournissent des tendances générales dont les recoupements peuvent être intéressants pour juger de la pertinence des divers territoires administratifs et de services.

ANNEXES (2)

INDEX des SIGLES

BMO	Brigade motorisée
BP	Brigades de proximité
CAF	Caisse d'allocations familiales
CB	Communautés de brigades
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDAD	Conseil départemental d'accès au droit
CDEN	Conseil départemental de l'éducation nationale
CDPPT	Commission départementale de présence postale territoriale
CIAS	Centre intercommunal d'action sociale
CLIC	Commission locale d'information et de coordination
CMU	Couverture médicale universelle
CNI	Cartes nationales d'identité
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CVA	Centre de la viticulture et de l'armagnac
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDT	Direction départementale des territoires
DDPJJ	Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse
DDSP	Direction départementale de la sécurité publique
DMD	Délégation militaire départementale
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement -
EDF-GDF	Electricité de France – Gaz de France
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MLE	Mission locale pour l'emploi
MSA	Mutualité sociale agricole
ONAC	Office national des anciens combattants
PSIG	Peloton spécialisé d'intervention de gendarmerie
RFF	Réseau ferré de France
RPI	Regroupement pédagogique intercommunal
SDAP	Service départemental de l'architecture et du patrimoine
TER	Train express régional
TERRAIN	Territoires d'attractivités et d'initiatives
TGI	Tribunal de grande instance
TI	Tribunal d'instance
TIC	Technologies d'information et de communication
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et allocations familiales
UTAS	Unités territoriales d'action sociale
VFE	Voyage France Europe

Temps de trajet entre préfecture / sous-préfectures et chefs lieux de cantons
(Cantons d'Auch)

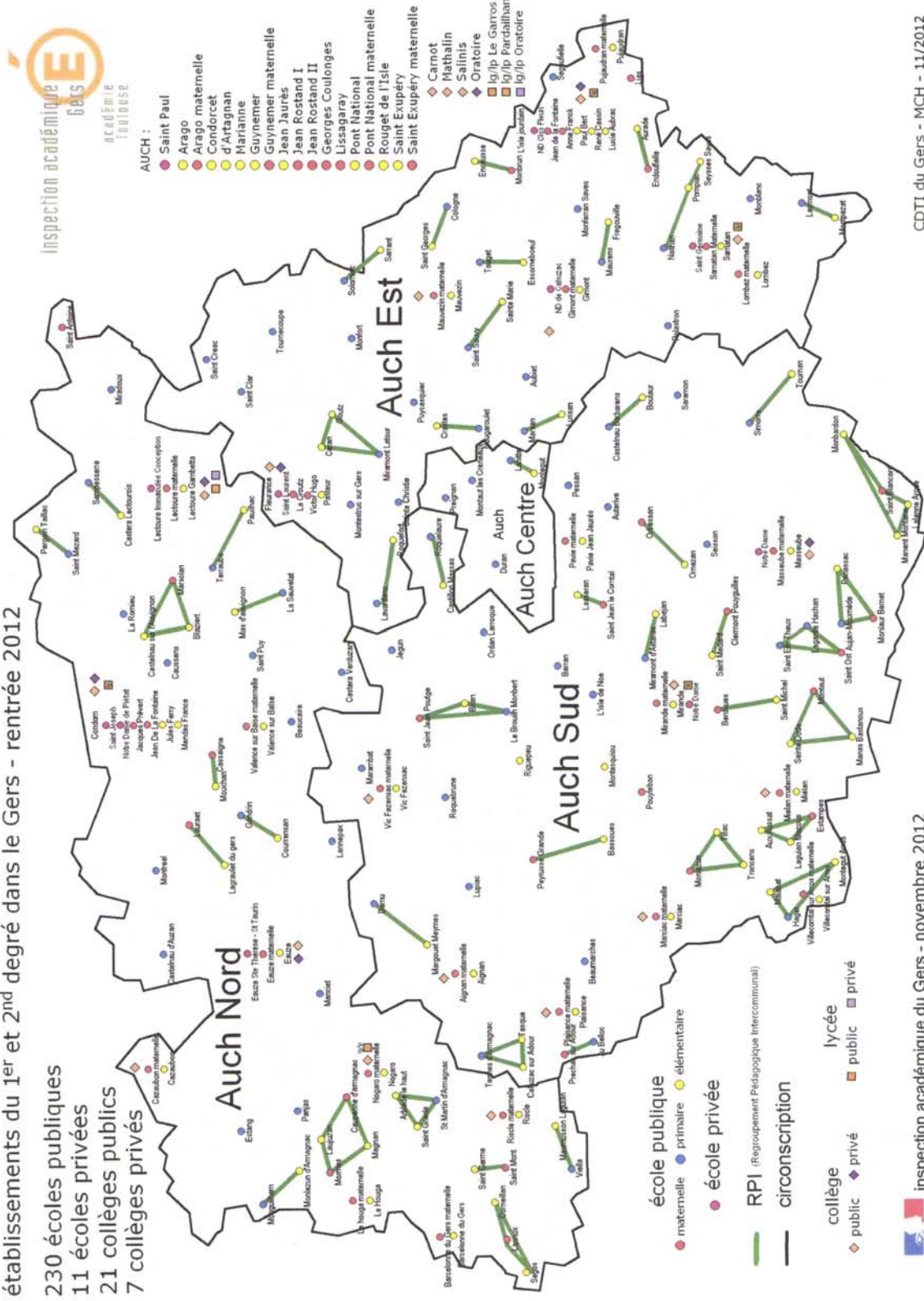
CANTONS	COMMUNES	distance préfecture	estimation temps de trajet pour se rendre à la préfecture
Canton de AUCH NORD-EST	AUGNAX	24 km	26 mn
Canton de AUCH NORD-EST	CRASTES	22 km	23 mn
Canton de AUCH NORD-EST	LAHITTE	11 km	13 mn
Canton de AUCH NORD-EST	LEBOULIN	11 km	13 mn
Canton de AUCH NORD-EST	MONTEGUT	9 km	12 mn
Canton de AUCH NORD-EST	NOUGAROLET	16 km	18 mn
Canton de AUCH NORD-EST	PUYCASQUIER	24 km	26 mn
Canton de AUCH NORD-EST	TOURRENQUETS	19 km	21 mn
Canton de AUCH NORD-OUEST	CASTIN	8 km	10 mn
Canton de AUCH NORD-OUEST	DURAN	5 km	7 mn
Canton de AUCH NORD-OUEST	MIREPOIX	17 km	18 mn
Canton de AUCH NORD-OUEST	MONTAUT LES CRENEAUX	12 km	15 mn
Canton de AUCH NORD-OUEST	PREIGNAN	10 km	12 mn
Canton de AUCH NORD-OUEST	ROQUELAURE	14 km	16 mn
Canton de AUCH NORD-OUEST	SAINTE CHRISTIE	15 km	16 mn
Canton de AUCH S.E SEISSAN	AUTERRIVE	9 km	10 mn
Canton de AUCH S.E SEISSAN	BOUCAGNERES	11 km	12 mn
Canton de AUCH S.E SEISSAN	HAULIES	15 km	17 mn
Canton de AUCH S.E SEISSAN	LABARTHE	21 km	22 mn
Canton de AUCH S.E SEISSAN	ORBESSAN	13 km	13 mn
Canton de AUCH S.E SEISSAN	ORNEZAN	17 km	16 mn
Canton de AUCH S.E SEISSAN	PESSAN	8 km	10 mn
Canton de AUCH S.E SEISSAN	SANSAN	15 km	16 mn
Canton de AUCH S.E SEISSAN	SEISSAN	19 km	19 mn
Canton de AUCH SUD-OUEST	BARRAN	15 km	17 mn
Canton de AUCH SUD-OUEST	BROUILH MONBERT (LE)	22 km	22 mn
Canton de AUCH SUD-OUEST	DURBAN	17 km	17 mn
Canton de AUCH SUD-OUEST	LASSERAN	9 km	9 mn
Canton de AUCH SUD-OUEST	LASSEUBE PROPRE	11 km	12 mn
Canton de AUCH SUD-OUEST	PAVIE	5 km	7 mn
Canton de AUCH SUD-OUEST	SAINTE JEAN LE COMTAL	11 km	11 mn

**Temps de trajet entre préfecture / sous-préfectures et chefs lieux de cantons
(Autres cantons)**

Arr.	Communes	distance préfecture	estimation temps de trajet pour se rendre à la préfecture	distance sous- préfecture	estimation temps de trajet pour se rendre à la sous- préfecture
<i>Auch</i>	COLOGNE	41 km	38 mn		
<i>Auch</i>	GIMONT	29 km	25 mn		
<i>Auch</i>	JEGUN	18 km	18 mn		
<i>Auch</i>	ISLE JOURDAIN (L')	47 km	40 mn		
<i>Auch</i>	LOMBEZ	39 km	42 mn		
<i>Auch</i>	SAMATAN	36 km	39 mn		
<i>Auch</i>	SARAMON	26 km	29 mn		
<i>Auch</i>	VIC FEZENSAC	29 km	27 mn		
<i>Condom</i>	CAZAUBON	72 km	64 mn	41 km	41 mn
<i>Condom</i>	CONDOM	43 km	41 mn		
<i>Condom</i>	FLEURANCE	27 km	27 mn	30 km	30 mn
<i>Condom</i>	LECTOURE	36 km	36 mn	23 km	26 mn
<i>Condom</i>	MAUVEZIN	32 km	29 mn	56 km	56 mn
<i>Condom</i>	MIRADOUX	49 km	50 mn	39 km	42 mn
<i>Condom</i>	MONTREAL	52 km	50 mn	16 km	17 mn
<i>Condom</i>	NOGARO	61 km	53 mn	48 km	46 mn
<i>Condom</i>	SAINT CLAR	37 km	36 mn	38 km	41 mn
<i>Condom</i>	VALENCE SUR BAISE	34 km	32 mn	10 km	11 mn
<i>Condom</i>	EAUZE	55 km	50 mn	29 km	28 mn
<i>Mirande</i>	AIGNAN	52 km	48 mn	41 km	43 mn
<i>Mirande</i>	MARCIAC	50 km	46 mn	22 km	24 mn
<i>Mirande</i>	MASSEUBE	26 km	26 mn	21 km	22 mn
<i>Mirande</i>	MIELAN	38 km	33 mn	15 km	14 mn
<i>Mirande</i>	MIRANDE	24 km	21 mn		
<i>Mirande</i>	MONTESQUIOU	32 km	30 mn	11 km	12 mn
<i>Mirande</i>	PLAISANCE	60 km	58 mn	41 km	40 mn
<i>Mirande</i>	RISCLE	70 km	66 mn	54 km	52 mn

établissements du 1^{er} et 2nd degré dans le Gers - rentrée 2012

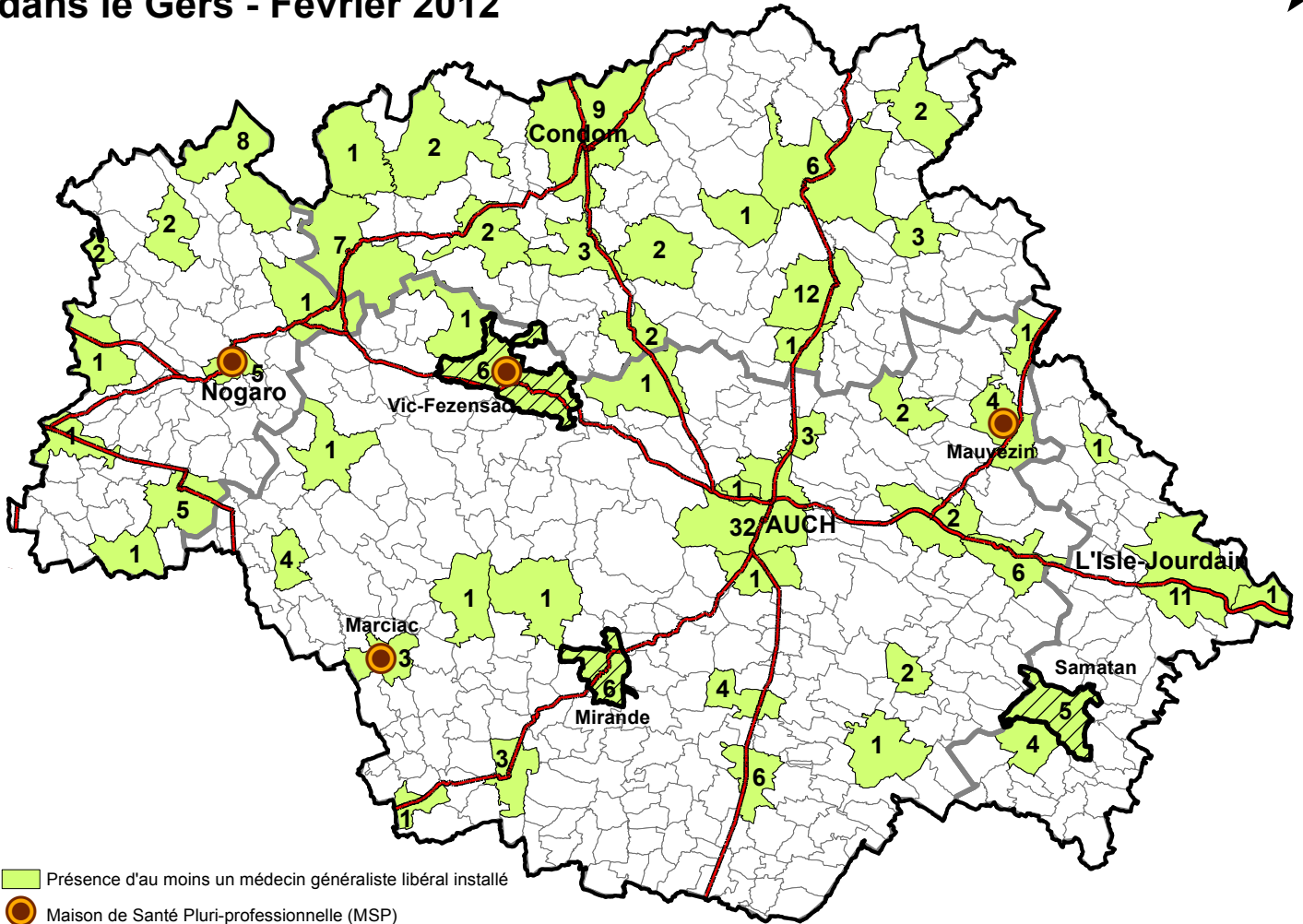
- 230 écoles publiques
- 11 écoles privées
- 21 collèges publics
- 7 collèges privés



- AUCH :
- Saint Paul
 - Arago maternelle
 - Condorcet
 - d'Artagnan
 - Marianne
 - Guymerer maternelle
 - Jean Jaurès
 - Jean Rostand I
 - Jean Rostand II
 - Georges Coullonges
 - Lissagaray
 - Pont National maternelle
 - Rouget de l'Isle
 - Saint Exupéry
 - Saint Exupéry maternelle
 - Carnot
 - Mathalin
 - Salinis
 - Oratoire
 - Iq/lp Le Garros
 - Iq/lp Pardailhan
 - Iq/lp Oratoire

- école publique
 ● maternelle ● primaire ● élémentaire
 ● école privée
 RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)
 — circonscription
 collège
 ♦ public ♦ privé
 lycée public privé

Nombre et implantation des médecins généralistes libéraux dans le Gers - Février 2012



Présence d'au moins un médecin généraliste libéral installé

Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP)

Zones article L. 1434-7*

Réseau express, principal ou secondaire

Limites de commune

Limites de bassin de santé

Limites de département

*Zones de mise en oeuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé, des maisons de santé, des pôles de santé et des centres de santé.

Médecins pris en compte : généralistes libéraux exclusifs et généralistes libéraux temps partiels hospitaliers.

Seuil d'activité : plus de 200 actes (consultations et visites) sur les trois premiers trimestres de l'année 2011.

Les médecins installés après le 30 septembre 2011 ont été ajoutés.

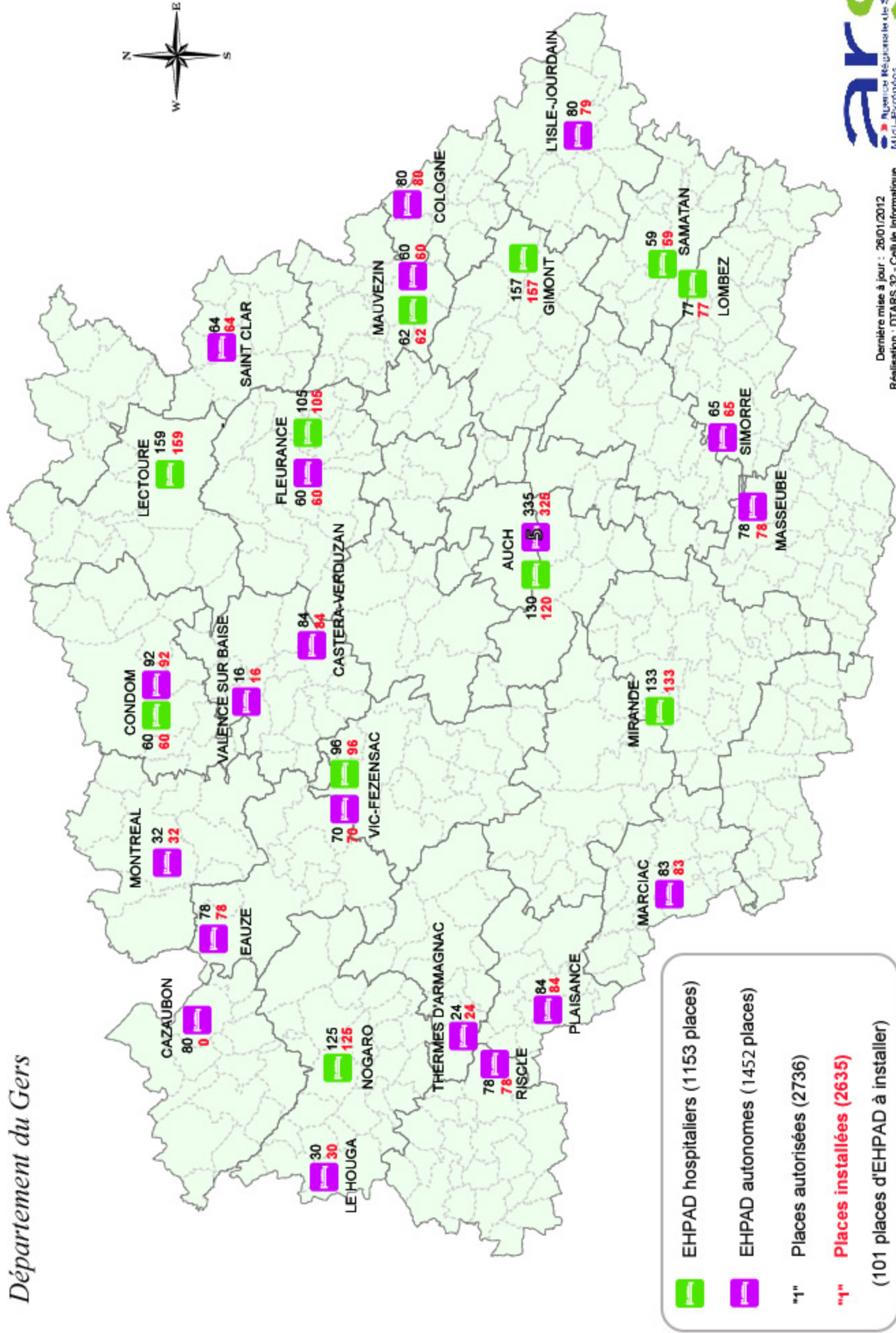
0 5 10 20 Kilomètres

Source : SIAM-ERASME - 17 février 2012

ARS Midi-Pyrénées - OES - 23 mars 2012

Les Etablissements d'Hébergement permanent pour Personnes Agées Dépendantes

Département du Gers



-  EHPAD hospitaliers (1153 places)
-  EHPAD autonomes (1452 places)
- *1* Places autorisées (2736)
- *1* **Places installées (2635)**

(101 places d'EHPAD à installer)



**ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES
RELEVANT DE LA COMPETENCE DU CONSEIL GENERAL OU DE COMPETENCE MIXTE
(ARS/CONSEIL GENERAL)**

1 - MAISONS DE RETRAITE DES ETS HOSPITALIERS (11 ETS)

ETABLISSEMENTS	NOM DES DIRECTEURS	ADRESSES TEL FAX Mél	ORGANISME GESTIONNAIRE	CAPACITE AUTORISEE			Accompagnement ALZHEIMER	Dont lits habilités AIDE SOCIALE
				Total	AC*	HT* AJ*		
1 EHPAD Aimé Maucou - Le Bocage Centre Hospitalier d'AUCH	Jacques CABRIERES	Allée Marie Clarac - BP382 320008 AUCH Cedex 05.62.61.32.32 05.62.61.32.98 direction_generale.secretariat@ch-auch.fr	Centre Hospitalier d'AUCH 32000 AUCH 05.62.61.37.09	130	130			130
2 EHPAD CONDOM Centre hospitalier CONDOM	Thierry CARDOUAT	21 rue du Maréchal Joffre 32100 CONDOM 05.62.28.20.77 05.62.28.49.99 direction@ch-condom.com	Centre Hospitalier de CONDOM 32100 CONDOM	60	60			60
3 EHPAD "Cadéot" EPS de Lomagne FLEURANCE	Jacques DELMAS	Rue Saint Laurent - BP 39 32500 FLEURANCE 05.62.64.20.00 05.62.64.20.20 dir@epslomagne.fr	EPS de Lomagne 32700 LECTOURE finance@epslomagne.fr	116	105	5	6 en AJ	116
4 EHPAD "le Tané" EPS de Lomagne LECTOURE	Jacques DELMAS	Cours Armagnac 32700 LECTOURE 05.62.68.50.00 05.62.68.82.35 dir@epslomagne.fr	EPS de Lomagne 32700 LECTOURE finance@epslomagne.fr	168	159	9		168
5 EHPAD GIMONT Hopital de GIMONT	Jacqueline CABROL intérim	19 rue Rhin et Danube - BP 25 32201 GIMONT Cedex 05.62.67.25.25 05.62.67.79.12 directeur@hopital-gimont.fr	Hopital de GIMONT 32200 GIMONT	163	157	6	6 en AJ	163

2 - UNITE DE SOINS LONGUE DUREE (5 ETS)

ETABLISSEMENTS	NOM DES DIRECTEURS	ADRESSES TEL FAX Mél	ORGANISME GESTIONNAIRE	CAPACITE AUTORISEE			Accompagnement ALZHEIMER	Dont lits habilités AIDE SOCIALE
				Total	AC*	HT* AJ*		
1 USLD AUCH Les Jardins d'Automne Centre Hospitalier d'AUCH	Jacques CABRIERES	Allée Marie Clarac - BP382 320008 AUCH Cedex 05.62.61.32.32 05.62.61.32.98 direction_generale.secretariat@ch-auch.fr	Centre Hospitalier d'AUCH 32000 AUCH	70	70		70	
2 USLD CONDOM Centre hospitalier CONDOM	Thierry CARDOUAT	21 rue du Maréchal Joffre 32100 CONDOM 05.62.28.20.77 05.62.28.49.99 direction@ch-condom.com	Centre Hospitalier de CONDOM 32100 CONDOM	35	35		35	
3 USLD GIMONT Hopital de GIMONT	Jacqueline CABROL intérim	19 rue Rhin et Danube - BP 25 32201 GIMONT Cedex 05.62.67.25.25 05.62.67.79.12 directeur@hopital-gimont.fr	Hopital de GIMONT 32200 GIMONT	30	30		30	
4 USLD LOMBEZ Hopital de LOMBEZ	Jacqueline CABROL	1 Chemin des religieuses 32220 LOMBEZ 05.62.62.07.07 05.62.62.07.08 directeur@hopital-lombez.fr	Hopital Intercommunal LOMBEZ-SAMATAN 32220 LOMBEZ	32	32		32	
5 USLD NOGARO Hopital de NOGARO	Jean François ROUILLE	1 Avenue des Pyrénées 32110 NOGARO 05.62.08.85.00 05.62.08.85.15 directeur.hl-nogaro@wanadoo.fr	Hopital de NOGARO 32110 NOGARO	30	30		30	
Sous total 2 (5 ets)				197	197		197	

1 - MAISONS DE RETRAITE DES ETS HOSPITALIERS (suite)

ETABLISSEMENTS	NOM DES DIRECTEURS	ADRESSES TEL FAX Mél	ORGANISME GESTIONNAIRE	CAPACITE AUTORISEE			Accompagnement ALZHEIMER	Dont lits habilités AIDE SOCIALE
				Total	AC*	HT* Aj*		
6 EHPAD LOMBEZ Hopital de LOMBEZ	Jacqueline CABROL	1 Chemin des religieuses 32220 LOMBEZ 05.62.62.07.07 05.62.62.07.08 directeur@hopital-lombeze.fr	Hopital Intercommunal LOMBEZ-SAMATAN 32220 LOMBEZ	77	77		Unité protégée	77
7 EHPAD SAMATAN	Jacqueline CABROL	49 rue Marcadieu 32130 SAMATAN 05.62.62.30.43 05.62.62.68.41 directeur@hopital-lombeze.fr	Hopital Intercommunal LOMBEZ-SAMATAN 32220 LOMBEZ	59	59			59
8 EHPAD MAUVEZIN Hopital de MAUVEZIN	Jacques CABRIERES	2 rue du Buguet 32120 MAUVEZIN 05.62.58.32.00 05.62.58.32.29 directeur@hopital-mauvezin.fr	Hopital MAUVEZIN 32120 MAUVEZIN	62	62			62
9 EHPAD St Jacques Hopital de MIRANDE	Stéphane SABARDEIL	8 Avenue Chanzy 32300 MIRANDE 05.62.66.88.00 05.62.66.81.04 s.sabardeil.mirande@orange.fr	Hopital MIRANDE 32300 MIRANDE	133	133			133
10 EHPAD NOGARO Hopital de NOGARO	Jean François ROUILLE	1 Avenue des Pyrénées 32110 NOGARO 05.62.08.85.00 05.62.08.85.15 directeur.hl-nogaro@wanadoo.fr	Hopital de NOGARO 32110 NOGARO	125	125		Unité protégée	125
11 EHPAD VIC FEZENSAC Hopital de VIC FEZENSAC	Joël SOUMEILHAN	Chemin des Pouzouères 32190 VIC FEZENSAC 05.62.64.49.00 05.62.64.48.15 hlvicfezensac@wanadoo.fr	Hopital de VIC FEZENSAC 32190 VIC FEZENSAC	101	96	3	Unité protégée	101
Sous total 1 (11 ets)				1194	1163	17	14	1194

ETABLISSEMENTS	NOM DES DIRECTEURS	ADRESSES TEL FAX Mél	ORGANISME GESTIONNAIRE	CAPACITE AUTORISEE			Accompagnement ALZHEIMER	Dont lits habilités AIDE SOCIALE
				Total	AC*	HT* AJ*		
1 EHPAD Résidence Elusa EAUZE	Jean François ROUILLE	Avenue de Sauboures 32800 EAUZE 05.62.09.82.14 05.62.08.10.42 mreauze@wanadoo.fr	Ets public autonome	81	78	3		81
2 EHPAD St Jacques L'ISLE JOURDAIN	Renée EDELINÉ	7 bis rue Charles Bacqué 32600 L'ISLE JOURDAIN 05.62.07.17.22 05.62.07.17.40 ehpadlisle-jourdain@wanadoo.fr	Ets public autonome	80	80			50
3 EHPAD Les Magnolias LE HOUGA	Jacqueline SAINT PE	Chemin de la Bourdette 32460 LE HOUGA 05.62.08.93.33 05.62.08.95.74 ehpadlehouga@wanadoo.fr	C.C.A.S LE HOUGA	31	31		Unité protégée	31
4 EHPAD Lavallée SAINT CLAR	Jean Charles LECOCQ	Avenue du Général de Gaulle 32380 SAINT CLAR 05.62.66.34.18 05.62.66.33.63 jean-charles.lecocq@cantoloup-lavallee.fr	Ets public autonome	64	64			64
5 EHPAD Bel Adour RISCLE	Guilène CORDIER	Lotissement du Bourdalet 32400 RISCLE 05.62.69.72.21 05.62.69.82.21 residence-beladour@orange.fr	C.C.A.S de RISCLE	81	78	3		81
6 EHPAD La Ténarèze CONDOM	Marie Eve LENEGRE	32 rue Aristide Briand 32100 CONDOM 05.62.68.44.00 05.62.68.45.02 s.galinie@condom.org	C.C.A.S de CONDOM me.lenegre@condom.org	92	92			92
7 EHPAD La Pépinière FLEURANCE EPSL Lomagne	Jacques DELMAS	Rue Pépinière 32500 FLEURANCE 05.62.06.60.52 05.62.06.06.90 dir@epslomagne.fr	EPSL de Lomagne	60				60
8 EHPAD Val de Gers MASSEUBE	Evelyne SEGUIN	Rue Chantegrenouille 32140 MASSEUBE 05.62.59.33.00 05.62.59.84.79 direction@ehpad-valdegers.fr	C.I.A.S VAL DE GERS	80	78	2	Unité protégée	80
Sous total 3 (8 ets)				569	501	8		539

4 - MAISONS DE RETRAITE PRIVEES - ASSOCIATIVES (10 ETS)

ETABLISSEMENTS	NOM DES DIRECTEURS	ADRESSES TEL FAX Mél	ORGANISME GESTIONNAIRE	CAPACITE AUTORISEE			Accompagnement ALZHEIMER	Dont lits habilités AIDE SOCIALE
				Total	AC*	HT** AJ*		
1 EHPAD La Roseraie AUCH	Danièle NOUVIALE	2 rue Augusta 32000 AUCH 05.62.61.52.90 05.62.60.09.55 maison-de-retraite-la-roseraie@wanadoo.fr	Association La Roseraie	60	60			60
2 EHPAD Ma Maison AUCH	Sœur Marie Louise GAUTIER	26 chemin du Barrail 32000 AUCH 05.62.63.07.66 05.62.60.06.34 ms.auch.psdp@wanadoo.fr	Congrégation des petites sœurs des pauvres	92	92			0
3 EHPAD Saint Dominique AUCH	Christian BRUCHIER	10 rue de la Somme 32000 AUCH 05.62.60.24.50 05.62.63.67.25 maison.stdominique@wanadoo.fr	Association Maison Saint Dominique	60	60			60
4 EHPAD Les Mille Soleils MARCIAC	François ROULLIER- GALL	Chemin de ronde 32230 MARCIAC 05.62.09.39.73 05.62.08.29.29 millesoleils@wanadoo.fr	Association Les Mille Soleils	84	83	1	Unité protégée	84
5 EHPAD Résidence Mont-Royal MONTREAL du GERS	Isabelle BROTO	Rue Pemay 32250 MONTREAL du GERS 05.62.29.50.00 05.62.29.50.09 ass.mont-royal.gasc@wanadoo.fr	Association Mont-Royal en Gascogne - Mairie	32	32			6
6 EHPAD Cité St Joseph PLAISANCE	Francis DELOR	20 rue Armagnac 32160 PLAISANCE 05.62.69.49.49 05.62.69.46.77 fd-mdr-plaisance@wanadoo.fr	Association Cité St Joseph PLAISANCE	87	84	3		87
7 EHPAD Château Fleuri VIC FEZNSAC	Christiane ESPIE Béatrice CABANNES	5 rue du Château Fleuri 32190 VIC FEZENSAC 05.62.06.38.84 05.62.64.44.12 chateaufleuri@wanadoo.fr	Association Vicoise de Gestion et d'Animation	70	70			70
8 PUV La Tour de l'Age d'Or TERMES D'ARMAGNAC	Aline LABATUT Présidente	Presbytère - Village 32400 TERMES D'ARMAGNAC 05.62.69.22.46 05.62.69.22.46 la.tour.age.or@wanadoo.fr	Association A.P.A.J.H (Association pour adultes et et jeunes handicapés)	24	24			24

4 - MAISONS DE RETRAITE PRIVEES - ASSOCIATIVES (suite)

ETABLISSEMENTS	NOM DES DIRECTEURS	ADRESSES TEL FAX Mél	ORGANISME GESTIONNAIRE	CAPACITE AUTORISEE			Acc. ALZHEIM ER	Dont lits habilités AIDE SOCIALE
				Total	AC*	HT* AJ*		
9 PUV Roger RAMBOUR VALENCE sur BAÏSE	Annick GIOVANNONI	5 rue Voltaire 32310 VALENCE sur BAÏSE 05.62.28.58.59 mapa32310@orange.fr	Association de Gestion de la MAPA Mairie : 05.62.28.51.89	17	17		6	
10 EHPAD Bastide d'Albret MAUVEZIN	David BRUTTMANN	Au pountet - rue de Salustre du Bartas 32120 MAUVEZIN 05.62.70.16.61 05.62.66.52.92 david.britteman@fces.fr	Fondation Caisses d'Epargne pour la Solidarité	66	60	6	66	
Sous total 4 (10 ets)				592	582	10	463	

4 - MAISONS DE RETRAITES PRIVEES - COMMERCIALES (5 ETS)

ETABLISSEMENTS	NOM DES DIRECTEURS	ADRESSES TEL FAX Mél	ORGANISME GESTIONNAIRE	CAPACITE AUTORISEE			Accompagnement ALZHEIM ER	Dont lits habilités AIDE SOCIALE
				Total	AC*	HT* AJ*		
1 EHPAD Les Jardins d'Iroise AUCH	Olivier BONZOM	24 avenue de l'Yser 32000 AUCH 05.62.60.17.24 05.62.63.64.61 iroise.auch@sgmr-ouest.com	Groupe SGMR OUEST 1 rue Toussaint Louverture 37390 NOTRE DAME d'OE	40	40		0	
2 EHPAD Les Jardins d'Agapé AUCH	Valérie OULE	1 rue René CASSIN 32000 AUCH 05.62.63.74.70 valerie.oule@lesjardinsdagape.com nadage.duffaut@lesjardinsdagape.com	SA les Jardins d'Agapé	90	84	6	90	
3 EHPAD Résidence Alliance COLOGNE	Nathalie SOULIER	Clos de la Bourdette 32430 COLOGNE 05.62.06.74.74 05.62.06.70.44 alliance32@wanadoo.fr 32420 SIMORRE	SA Alliance	88	80	8	88	
4 EHPAD Las Peyrères SIMORRE	Jean François VAREILLE	05.62.65.31.41 05.62.06.70.44 if.vareille@orpea.net 3 rue de l'Armagnac	ORPEA 3 rue Bellini - 92806 PUTEAUX	65	65		32	
5 EHPAD Résidence Villa Castéra CASTERA VERDUZAN	Maryse JUSTUMUS	32410 CASTERA VERDUZAN 05.62.28.78.00 05.62.28.78.78 Referent-administratif.castera@medicafrance.fr	MEDICA France Directeur Direct° Sanitaire et Médico-So 11 rue Charles Gille - BP 4316 37043 TOURS Cedex1	84	84		84	
Sous total 4 (5 ets)				367	353	14	294	

ETABLISSEMENTS	NOM DES DIRECTEURS	ADRESSES TEL FAX Mél	ORGANISME GESTIONNAIRE	CAPACITE AUTORISEE			Accompagnement ALZEIMER	Dont lits habilités AIDE SOCIALE
				Total	AC*	HT* AJ*		
1 Logement Foyer Les Tourterelles Auscitaines AUCH	Olivier BONZOM	22 avenue de l'Yser 32000 AUCH 05.62.63.56.90 05.62.63.64.61	Groupe SGMR OUEST 1 rue Toussaint Louverture 37390 NOTRE DAME D'OE	23	23			
2 Logement Foyer Résidence LAGRANGE MIELAN	Corinne ABELLARD	Chemin Lagrange 32170 MIELAN 05.62.67.63.20 05.62.67.51.82	C.C.A.S MIELAN	36	36			
5 Résidence personnes âgées Lézian MIRANDE	Christine DAUSSAT- DAURE CCAS Mirande	27 résidence Lézian 32300 MIRANDE 05.62.66.78.13 residence.lezian@orange.fr	C.C.A.S MIRANDE	20	20			
Sous total 5 (3 ets)				79	79			

6 - ACCUEIL TEMPORAIRE ET DE JOURS (2 ETS)

ETABLISSEMENTS	NOM DES DIRECTEURS	ADRESSES TEL FAX Mél	ORGANISME GESTIONNAIRE	CAPACITE AUTORISEE			Accompagnement ALZEIMER	Dont lits habilités AIDE SOCIALE
				Total	AC*	HT* AJ*		
9 Centre d'accueil de jour Mutualiste Relai Cajou AUCH	André BOUBEE Président MFG	44 rue du 8 Mai 32000 AUCH 05.62.60.89.20 mfgdirection@gmail.com	MFG 8 place Jean David-BP154 320003 AUCH Cedex 05.62.61.66.40- fax 05.62.61.66.43	10		10		10
10 Centre d'hébergement temporaire de jour MONTAUT d'ASTARAC	Eric FEVBRE Directeur CIAS Hte Vallée Gasc.	4 avenue de Gascogne 32730 VILLECOMTAL/ ARROS 05.62.64.27.93 cdchvg@wanadoo.fr	CIAS Hte Vallée de Gascogne 05.62.64.84.51	26		15 11		26
Sous total 6 (2 ets)				36	0	15 21		36

AC* : accueil continu - HT* : hébergement temporaire - AJ* : accueil de jour